

# GUIDE DE LA BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE EN MAURITANIE

**Auteure**

*Mme Rym BOUROUBA, épouse MAMLOUK,  
Experte en Budget Sensible au Genre,  
Inclusion Sociale et Financement Climatique*

*Ministère des Finances  
Expertise France*

**Avril 2026**

**République Islamique de Mauritanie**

# SOMMAIRE

---

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>2</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>4</b>
<b>ACRONYMES.....</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>
<b>MODULE INTRODUCTIF CONCEPTS, DÉFINITIONS ET ENJEUX DE LA BSG.....</b>	<b>12</b>
1. Concepts de base liés au genre.....	14
2. Définition et portée de la budgétisation sensible au genre.....	16
3. Ce que la BSG est et ce qu'elle n'est pas.....	16
4. La non neutralité du budget.....	17
5. Importance, utilité et enjeux de la BSG.....	18
<b>MODULE 1 : DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS ET STRATÉGIQUES.....</b>	<b>19</b>
1. Base juridique de la budgétisation sensible au genre.....	21
2. Orientations stratégiques pour la BSG.....	25
3. Dispositifs institutionnels pour la BSG.....	28
<b>MODULE 2 : APPROCHES METHODES ET OUTILS.....</b>	<b>31</b>
1. Les approches d'intégration de la BSG.....	33
1.1. L'étiquetage budgétaire (budget tagging).....	33
1.2. Approche par le cadre du cycle budgétaire.....	41
2. Les outils d'analyse et d'évaluation de la BSG.....	45
2.1. Étape 1. Analyse de la situation.....	47
2.2. Étape 2. Examen des politiques, programmes, activités et budgets.....	48
2.3. Étape 3. Analyse sexospécifique des activités publiques.....	50
2.4. Étape 4. Analyse sexospécifique des budgets associés.....	52
2.5. Étape 5. Élaboration de recommandations.....	59

2.6. Étape 6. Mise en œuvre des recommandations.....	60
2.7. Étape 7. Examen et amélioration continus : suivi et évaluation.....	60
<b>MODULE 3 : ENVIRONNEMENT FAVORABLE.....</b>	<b>62</b>
1. Données, statistiques et systèmes d'information.....	64
1.1. Pourquoi les données sont déterminantes pour la BSG.....	64
1.2. Sources de données et systèmes d'information mobilisables en Mauritanie.....	66
1.3. Principales limites à prendre en compte.....	66
2. Renforcement de capacités et apprentissage institutionnel.....	67
2.1. Sensibilisation et formation des acteurs.....	67
2.2. Outils méthodologiques et référentiels d'appui.....	68
2.3. Assistance technique et accompagnement des ministères.....	69
2.4. Capitalisation et diffusion des pratiques.....	69
<b>MODULE 4 : RESPONSABILITÉ ET TRANSPARENCE.....</b>	<b>71</b>
1. Documentation budgétaire sensible au genre.....	73
1.1. Finalité de la documentation budgétaire sensible au genre.....	73
1.2. Formats possibles de la documentation sensible au genre.....	73
1.3. Expériences comparatives de documentation budgétaire sensible au genre.....	75
2. Contrôle, suivi, redevabilité et information du public.....	77
2.1. Finalité du contrôle du suivi, de la redevabilité et de l'information du public.....	77
2.2. Acteurs concernés et rôles possibles.....	77
2.3. Conditions d'un dialogue utile.....	79
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>80</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>81</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>82</b>

# LISTE DES TABLEAUX

---

Tableau 1	Définition des concepts de base.....	14
Tableau 2	Expériences internationales en matière d’ancrage juridique de la BSG.....	22
Tableau 3	Les piliers de la SNPDP 2025.....	27
Tableau 4	Catégorisation au niveau de l’approche tri-catégorielle.....	34
Tableau 5	Synthèse de l’approche pratique de réalisation d’une analyse de la BSG.....	46
Tableau 6	Expériences internationales de documentation budgétaire sensible au genre.....	75

# ACRONYMES

---

- **ANSADE** : Agence nationale de la statistique et de l'analyse démographique et économique
- **BSG** : Budgétisation sensible au genre (ou budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes)
- **CAD** : Comité d'aide au développement
- **CEDEF** : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- **DGB** : Direction générale du budget
- **MASEF** : Ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille
- **OCDE** : Organisation de coopération et de développement économiques
- **RBOP** : Responsable de budget opérationnel de programme
- **RUO** : Responsable d'unité opérationnelle
- **SCAPP** : Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée
- **SNIPDF** : Stratégie nationale d'institutionnalisation et de promotion des droits des femmes



# INTRODUCTION

# INTRODUCTION

- 
1. Concept et justification
  2. Objet du guide
  3. A qui s'adresse le guide ?
  4. Comment utiliser le guide ?
  5. Structure du guide
-

## 1. Concept et justification

**L**a Mauritanie s'est engagée, au cours des dernières années, dans une dynamique de modernisation de l'action publique et de renforcement de la gestion des finances publiques, fondée notamment sur les exigences de performance, de transparence et de redevabilité.

Dans ce contexte, la prise en compte de la promotion des droits des femmes dans les politiques publiques et dans les choix budgétaires constitue un levier important pour améliorer l'équité de l'action publique, réduire les inégalités persistantes et renforcer l'efficacité de la dépense publique.

Cette orientation s'inscrit dans un cadre marqué à la fois par des engagements internationaux, régionaux et nationaux en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation des femmes. La Mauritanie a notamment ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), adhéré à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et intégré les Objectifs de développement durable dans ses politiques publiques.

Au niveau national, les orientations politiques mettent en avant la nécessité de renforcer l'autonomisation des femmes et leur participation au développement. Le programme présidentiel issu des engagements électoraux prévoit notamment l'introduction progressive de la budgétisation sensible au genre dans les départements ministériels concernés, ainsi que

des actions en faveur de l'accès des femmes aux droits, aux services et aux opportunités économiques. Ces orientations ont été réaffirmées dans les priorités récentes en matière d'inclusion sociale, qui soulignent l'importance de l'intégration de la dimension genre dans les politiques, programmes et stratégies de développement.

Par ailleurs, la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) et la Stratégie nationale d'institutionnalisation et de promotion des droits des femmes 2026-2031 (SNIPDF) constituent des cadres de référence essentiels. Cette dernière identifie explicitement la budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes comme un levier structurant, notamment à travers son axe relatif à la consolidation des fondations institutionnelles.

Dans ce contexte, la budgétisation sensible au genre, désignée dans le présent guide comme la budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes, apparaît comme un instrument opérationnel permettant de traduire ces orientations dans le processus budgétaire, en reliant les priorités publiques aux ressources mobilisées et aux résultats attendus.

Le présent guide a été élaboré pour accompagner cette évolution et appuyer l'intégration progressive de cette démarche dans le fonctionnement budgétaire de l'État.

## 2. Objet du guide

Le présent guide a pour objet de fournir aux administrations mauritaniennes un cadre de référence commun, à la fois conceptuel, méthodologique et pratique, pour intégrer progressivement la promotion des droits des femmes dans les pratiques ordinaires de programmation, de budgétisation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

Il ne propose pas un budget parallèle ni un dispositif distinct des procédures existantes. Il vise au contraire à montrer comment cette orientation peut être introduite de manière progressive dans les instruments et pratiques budgétaires déjà en place.

### Plus précisément, le guide vise à :

- ▶ Clarifier les concepts, les finalités et la portée de la budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes.
- ▶ Préciser les conditions institutionnelles, stratégiques et techniques nécessaires à sa mise en œuvre.
- ▶ Présenter des approches, des méthodes et des outils mobilisables dans le cycle budgétaire.
- ▶ Fournir des repères pratiques pour appuyer une mise en œuvre progressive, cohérente et adaptée au contexte mauritanien.

## 3. A qui s'adresse le guide ?

Le guide s'adresse en priorité **aux acteurs publics intervenants**, à des degrés divers, dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi et le contrôle du budget, ainsi qu'**aux institutions en charge de la promotion des droits des femmes**.

### Sont notamment concernés :

- ▶ **La Direction générale du budget** au sein du ministère des Finances, en raison de son rôle central dans la préparation budgétaire, l'élaboration des instruments de programmation et de performance, ainsi que dans l'encadrement du processus budgétaire.
- ▶ **Les ministères sectoriels**, en particulier les responsables de programmes, les responsables de la chaîne programmatique ainsi que les directions financières et budgétaires, chargés de traduire les priorités publiques en objectifs, activités, indicateurs et crédits.
- ▶ **Les services de planification, de suivi-évaluation, de statistique et de systèmes d'information**, aux niveaux central et sectoriel, dont la contribution est essentielle pour documenter les inégalités, produire les données nécessaires et appuyer l'analyse BSG.
- ▶ **Le ministère de l'action sociale, de l'enfance et de la famille**, appelé à assurer un rôle d'orientation stratégique, d'appui technique et de mise en cohérence avec les priorités nationales. Les cellules genre, en tant que relais techniques pour la diffusion des orientations méthodologiques et la remontée de l'information.

**Les institutions de contrôle et de redevabilité**, notamment le Parlement et les juridictions financières, appelées à mobiliser, à terme, les informations sensibles au genre dans l'examen du budget, le suivi de son exécution et l'appréciation des résultats.



Plus largement, le guide peut également constituer un support utile pour les partenaires techniques et financiers, les institutions de formation et les organisations de la société civile, dans la mesure où ceux-ci peuvent contribuer, selon leurs rôles respectifs, à l'appropriation progressive de la budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes en Mauritanie.

## 4. Comment utiliser le guide ?

Le guide a été conçu dans une logique de progressivité, afin de tenir compte des réalités institutionnelles, budgétaires et administratives de la Mauritanie, ainsi que du niveau actuel de maturité des dispositifs existants.

### Il peut être utilisé de plusieurs manières :

- ▶ Comme **document de référence**, pour comprendre les fondements de la budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes et assurer un renforcement des compétences des acteurs concernés.
- ▶ Comme **support méthodologique**, pour guider l'intégration de cette démarche dans le cycle budgétaire.
- ▶ Comme **outil pratique**, pour appuyer l'analyse, la programmation, le suivi et l'évaluation.

Selon leurs besoins, les utilisateurs peuvent soit parcourir le guide dans son ensemble, soit se référer directement au module correspondant à leur rôle dans le cycle budgétaire ou à la question qu'ils souhaitent approfondir.

## 5. Structure du guide

Le guide est organisé en un module introductif et quatre modules thématiques complémentaires. Cette structuration s'inscrit dans le **Cadre de l'OCDE pour la budgétisation sensible au genre**, adapté au contexte mauritanien, qui met en évidence plusieurs composantes clés nécessaires à une mise en œuvre efficace.

Le module introductif présente les concepts, les définitions et les principaux enjeux de la budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes, afin de fournir un socle commun de compréhension.

Les quatre modules thématiques portent sur les dimensions essentielles de la mise en œuvre :

- ▶ Module 1 : Dispositifs institutionnels et stratégiques
- ▶ Module 2 : Approches, méthodes et outils
- ▶ Module 3 : Environnement favorable
- ▶ Module 4 : Responsabilité et transparence

La progression retenue répond à une logique de mise en œuvre. Elle repose à la fois sur les approches, **méthodes et outils** permettant d'intégrer concrètement cette démarche dans le cycle budgétaire, et sur les **conditions indispensables à son ancrage et à son effectivité**, notamment le cadre institutionnel et stratégique, l'existence d'un environnement favorable, ainsi que les exigences de responsabilité, de transparence et de redevabilité.



MODULE INTRODUCTIF

# CONCEPTS, DÉFINITIONS ET ENJEUX DE LA BSG

# MODULE INTRODUCTIF

## Concepts, définitions et enjeux de la BSG

---

1. Concepts de base liés au genre
  2. Définition et portée de la budgétisation sensible au genre
  3. Ce que la BSG est et ce qu'elle n'est pas
  4. La non neutralité du budget
  5. Importance, utilité et enjeux de la BSG
-

## 1. Concepts de base liés au genre

La budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes repose sur un ensemble de concepts fondamentaux clarifiés au niveau du tableau 1.

Ces notions permettent de mieux comprendre comment les inégalités entre les femmes et les hommes se construisent, se manifestent et peuvent être prises en compte dans l'action publique. Elles constituent également un préalable indispensable pour éviter toute confusion entre :

- Les différences biologiques, qui relèvent du sexe.
- Les rôles, normes et relations sociales, qui relèvent du genre, entendus comme des constructions sociales évolutives propres à chaque contexte.

La maîtrise de ces concepts est essentielle pour analyser les politiques publiques sous l'angle du genre et pour intégrer de manière pertinente cette dimension dans les processus budgétaires

Tableau 1- Définition des concepts de base

Concepts	Définition
Analyse de genre	Analyse visant à comprendre les différences et similitudes entre femmes et hommes en termes de besoins, d'accès aux ressources et de participation à la décision, afin d'éclairer les politiques publiques <sup>1</sup> .
Approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes	Intégration systématique d'une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques, à tous les niveaux et à toutes les étapes, y compris dans les processus budgétaire <sup>1</sup> .
Approche intersectionnelle	Analyse des inégalités de genre en interaction avec d'autres facteurs (âge, handicap, pauvreté, etc.) afin de mieux comprendre les situations différenciées <sup>1</sup> .
Autonomisation des femmes	Processus par lequel les femmes renforcent leur capacité d'agir, leur accès aux ressources, leur participation aux décisions et l'exercice de leurs droits <sup>2</sup> .
Autonomisation économique des femmes	Capacité des femmes à accéder aux ressources économiques, à en bénéficier et à prendre des décisions économiques de manière autonome. <sup>3</sup>
Besoins pratiques et intérêts stratégiques de genre	Les besoins pratiques concernent les conditions de vie immédiates, tandis que les intérêts stratégiques visent la transformation des rapports de pouvoir et des inégalités <sup>4</sup> .

<sup>1</sup> European Institute for Gender Equality (EIGE). (s. d.). *Gender mainstreaming glossary*.

<sup>2</sup> Conseil de l'Europe. (2022). *Council of Europe Gender Equality Glossary*. Strasbourg : Conseil de l'Europe

<sup>3</sup> ONU Femmes (UN Women). (2024). *Women's Economic Empowerment*.

<sup>4</sup> European Institute for Gender Equality (EIGE). (s. d.). *Gender Mainstreaming Glossary*.

Discrimination fondée sur le sexe ou le genre	Toute distinction ou restriction fondée sur le sexe ou le genre compromettant l'exercice des droits sur une base d'égalité <sup>1</sup> .
Données ventilées par sexe	Données collectées séparément pour les femmes et les hommes afin d'identifier les écarts et d'appuyer l'analyse de genre <sup>2</sup> .
Égalité des chances entre les femmes et les hommes	Absence d'obstacles liés au genre à la participation économique, sociale et politique <sup>2</sup> .
Égalité entre les femmes et les hommes / égalité de genre	Principe selon lequel femmes et hommes disposent des mêmes droits, ressources et opportunités, indépendamment de leur sexe <sup>3</sup> .
Équité	Adoption de mesures adaptées pour corriger les inégalités existantes et progresser vers l'égalité réelle <sup>2</sup> .
Genre	Construction sociale des rôles, comportements et attributs associés aux femmes et aux hommes, variable selon les contextes <sup>3</sup> .
Inégalités ou disparités de genre	Écarts entre femmes et hommes en matière de droits, ressources, opportunités et pouvoir, liés notamment à des normes sociales et des rapports de pouvoir <sup>2</sup> .
Sensibilité au genre / sensible au genre	Prise en compte des différences entre femmes et hommes dans les politiques afin d'éviter la reproduction des inégalités <sup>2</sup> .
Sexe	Caractéristiques biologiques et physiologiques distinguant les femmes et les hommes <sup>5</sup> .
Violence à l'égard des femmes fondée sur le genre	Violence dirigée contre une femme parce qu'elle est une femme ou qui touche les femmes de manière disproportionnée. Elle comprend tous les actes de violence fondée sur le genre entraînant, ou susceptibles d'entraîner, des dommages ou souffrances physiques, sexuels, psychologiques ou économiques, y compris les menaces, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, dans la vie publique ou privée <sup>4</sup> .

<sup>1</sup> Conseil de l'Europe. (2022). *Council of Europe Gender Equality Glossary*. Strasbourg : Conseil de l'Europe.

<sup>2</sup> FAO. (2021). *Glossary on gender issues* (2e éd.). Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

<sup>3</sup> UNESCO. (2022). *Glossaire : comprendre les concepts relatifs à l'égalité des genres et à l'inclusion dans l'éducation (Outil 1)*. Paris : UNESCO.

<sup>4</sup> Conseil de l'Europe. (2011). *Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique*

## 2. Définition et portée de la budgétisation sensible au genre

La budgétisation sensible au genre consiste à intégrer une perspective tenant compte des situations différenciées des femmes et des hommes dans l'ensemble du processus budgétaire, afin d'apprécier les effets que les recettes et les dépenses publiques peuvent produire sur celles-ci et ceux-ci, et de mieux orienter les choix budgétaires au regard des objectifs d'égalité.

Le Conseil de l'Europe la définit comme la « mise en œuvre de l'intégration de la dimension de genre dans la procédure budgétaire. Ce qui comporte une évaluation des budgets fondée sur le genre en englobant la perspective de genre à tous les niveaux de la procédure budgétaire et en restructurant les recettes et les dépenses de manière à promouvoir l'égalité de genre »<sup>1</sup>.

La budgétisation sensible au genre ne consiste pas seulement à repérer des crédits explicitement consacrés à l'égalité. Elle conduit plus largement à examiner, à chaque étape du cycle budgétaire, si les choix publics tiennent compte des situations, des besoins et des contraintes différenciées des femmes et des hommes, et s'ils contribuent effectivement à réduire les inégalités observées.

Elle concerne ainsi la préparation du budget, son approbation, son exécution, ainsi que le suivi, l'évaluation et le contrôle des résultats obtenus. Elle ne se réduit donc pas au recensement de dépenses directement rattachées aux politiques d'égalité. En ce sens, elle constitue un instrument d'analyse, un levier d'amélioration de la décision publique et un appui à une gouvernance budgétaire plus équitable, plus efficace et plus redevable.

## 3. Ce que la BSG est et ce qu'elle n'est pas

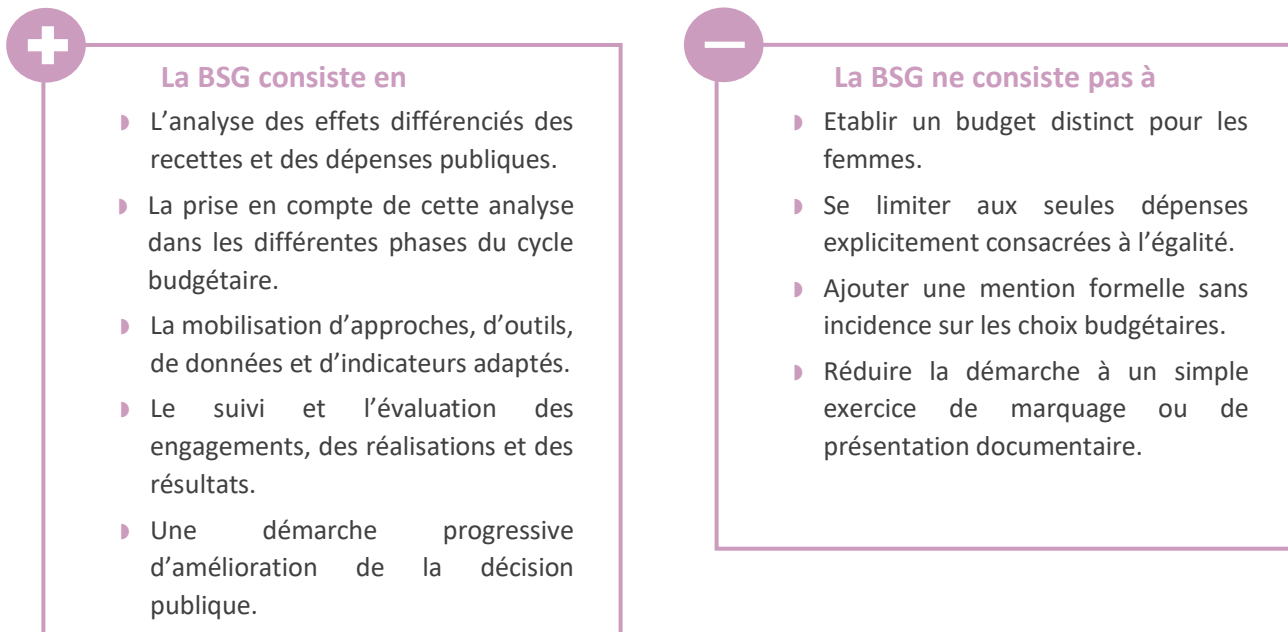
La budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes (BSG) correspond à une démarche d'analyse, d'intégration et de suivi visant à apprécier dans quelle mesure les politiques publiques et les ressources budgétaires tiennent compte des situations différenciées des femmes et des hommes, et contribuent à réduire les inégalités.

Elle ne consiste pas en un dispositif distinct ou parallèle au budget, mais en une manière d'analyser et d'améliorer les politiques publiques existantes en intégrant la dimension de genre à chaque étape du cycle budgétaire.

La figure 1 ci-après précise, de manière synthétique, ce que recouvre la BSG et ce qu'elle ne recouvre pas.

<sup>1</sup> Conseil de l'Europe. (2022). *Council of Europe Gender Equality Glossary*. Strasbourg : Conseil de l'Europe, entrée « Gender budgeting

Figure 1- En quoi la BSG consiste et en quoi elle ne consiste pas



La BSG doit ainsi être comprise comme une démarche transversale, applicable à l'ensemble des politiques publiques et mobilisable tout au long du cycle budgétaire. Elle ne remplace pas les politiques de promotion des droits des femmes ; elle vise plutôt à renforcer leur traduction effective dans les choix budgétaires et dans les résultats de l'action publique.

#### 4. La non neutralité du budget

Le budget est souvent présenté comme un instrument neutre, dans la mesure où il ne distingue pas formellement entre les femmes et les hommes.

Cependant, lorsqu'il ne tient pas compte des rôles, des responsabilités, des besoins et des contraintes différenciées des femmes et des hommes, le budget risque de reconduire des inégalités déjà existantes.

Un budget n'est que très rarement neutre : il reflète des choix politiques, sociaux, économiques et environnementaux qui peuvent avoir des effets différenciés sur les femmes et les hommes, ainsi que sur les filles et les garçons.

### À cet égard, il convient de distinguer deux notions :

- ▶ **Un budget neutre vis-à-vis du genre** désigne, un budget dont les dispositions ne produisent pas d'effets différenciés entre les femmes et les hommes. Toutefois, en pratique, une véritable neutralité du budget d'un programme opérationnel est rare, dans la mesure où les politiques publiques s'inscrivent dans des contextes sociaux marqués par des inégalités préexistantes
- ▶ **Un budget aveugle au genre** est un budget qui ne prend pas en compte les différences de situations, de besoins, de rôles ou de contraintes entre les femmes et les hommes. En ignorant ces dimensions, il peut produire, dans les faits, des effets différenciés, voire contribuer à maintenir ou accentuer les inégalités existantes.

### “ Exemple

Un programme de formation professionnelle ouvert à l'ensemble de la population peut, en apparence, paraître neutre vis-à-vis du genre. Toutefois, si les formations sont organisées à des horaires peu compatibles avec les responsabilités familiales assumées majoritairement par les femmes, ou si aucune solution de transport ou de garde d'enfants n'est prévue, l'accès effectif à ce programme peut être inégal.

La dépense ne peut alors être regardée comme neutre dès lors qu'elle ne prend pas en compte les différences de situation, de contraintes ou d'accès entre les bénéficiaires, elle doit plutôt être considérée comme aveugle au genre.

## 5. Importance, utilité et enjeux de la BSG

La budgétisation sensible au genre ne se limite pas à faire apparaître l'égalité entre les femmes et les hommes dans les documents budgétaires. Elle constitue un levier d'amélioration de l'action publique, en permettant de mieux relier les choix budgétaires aux réalités sociales, économiques et institutionnelles vécues par les femmes et les hommes.

Elle permet notamment de rendre visibles des inégalités qui, sans démarche spécifique, risqueraient de rester peu perceptibles dans la décision budgétaire. En mettant en évidence les effets différenciés des politiques publiques, elle aide à mieux orienter les ressources vers les besoins identifiés et à renforcer la cohérence entre les priorités affichées et les moyens mobilisés.

À ce titre, la BSG présente plusieurs utilités complémentaires :

- ▶ Elle améliore la qualité de l'analyse budgétaire, en introduisant une lecture plus fine des bénéficiaires, des besoins et des effets des politiques publiques.
- ▶ Elle renforce l'efficacité de la dépense publique, en aidant à mieux cibler les interventions et à mieux apprécier leurs résultats.
- ▶ Elle contribue à l'équité de l'action publique, en limitant le risque de reconduire des désavantages préexistants.
- ▶ Elle soutient la transparence et la redevabilité, en rendant plus lisibles les efforts consentis et les résultats recherchés.
- ▶ Elle favorise une meilleure articulation entre politiques publiques, programmation budgétaire, performance et évaluation.

Les enjeux qui y sont associés sont à la fois des enjeux d'égalité, de bonne gouvernance et d'effectivité de l'action publique. Dans le contexte mauritanien, la BSG présente également un enjeu d'appropriation institutionnelle, dans la mesure où elle permet d'inscrire progressivement la promotion des droits des femmes dans les pratiques budgétaires.



MODULE 1

# DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS ET STRATEGIQUES

# MODULE 1

## DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS ET STRATEGIQUES

- 
1. Base juridique de la budgétisation sensible au genre
  2. Orientations stratégiques pour la BSG
  3. Dispositifs institutionnels pour la BSG
-

## 1. Base juridique de la budgétisation sensible au genre

**L**a budgétisation sensible au genre est d'autant plus solide qu'elle repose sur une base juridique claire. Un tel ancrage permet de donner une légitimité à la démarche, de préciser les responsabilités des institutions concernées et de favoriser son inscription durable dans le processus budgétaire.

L'expérience internationale montre toutefois que cet ancrage juridique peut revêtir des formes diverses selon les pays.

### La budgétisation sensible au genre peut ainsi trouver son fondement dans :

- ▶ Des dispositions constitutionnelles.
- ▶ Une loi organique relative aux lois de finances.
- ▶ Une loi sur l'égalité ou sur l'intégration du genre.
- ▶ Des règlements, ordonnances ou décrets.
- ▶ Ou encore des instruments administratifs, notamment la circulaire budgétaire.

### Au-delà de la nature du texte retenu, l'essentiel est qu'il permette :

- ▶ D'inscrire la prise en compte du genre dans les procédures budgétaires.
- ▶ De clarifier les responsabilités de mise en œuvre.
- ▶ De soutenir les fonctions de suivi, de contrôle et de redevabilité.

🔍 L'expérience internationale montre que l'ancrage juridique de la budgétisation sensible au genre (BSG) prend des formes variées, allant d'un fondement constitutionnel fort à des dispositifs plus souples reposant sur des lois, des instruments budgétaires ou des pratiques administratives. Dans cette perspective, la **circulaire budgétaire** présente un intérêt particulier. Même lorsqu'elle ne constitue pas, à elle seule, une base législative, elle demeure un instrument central pour introduire de manière

concrète la prise en compte du genre dans la préparation budgétaire. L'approche d'ONU Femmes la considère à cet égard comme un point d'entrée fondamental de la budgétisation sensible au genre, dans la mesure où elle permet d'adresser chaque année aux ministères des orientations explicites pour la préparation de leurs propositions budgétaires.

Le tableau 2 ci-dessous, synthétise certaines expériences internationales en matière d'ancrage juridique de la BSG.

Tableau 2- Expériences internationales en matière d’ancrage juridique de la BSG.

Quelques expériences internationales d’ancrage juridique de la budgétisation sensible au genre

<p>Fondement constitutionnel (niveau le plus élevé)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Autriche</b> : ancrage explicite dans la <b>Constitution fédérale</b> (objectif d’égalité intégré à la gestion budgétaire et à la performance publique).</li> <li>▶ <b>Mexique</b> : fondement constitutionnel de l’égalité, servant de base à l’intégration de la BSG.</li> </ul> <p>Ce type d’ancrage confère une <b>obligation forte et transversale à l’ensemble des politiques publiques</b>.</p>
<p>Loi organique budgétaire / cadre des finances publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Maroc</b> : combinaison d’un <b>fondement constitutionnel (2011)</b> et d’un ancrage dans la <b>loi organique des finances (LOF 2015)</b> intégrant le genre dans les objectifs et indicateurs, complétée par des circulaires budgétaires.</li> <li>▶ <b>Tunisie</b> : intégration dans la <b>loi organique du budget (2019)</b>, articulée avec la budgétisation par performance, appuyée par des circulaires annuelles.</li> </ul> <p>Il s’agit d’un ancrage <b>directement lié au système budgétaire</b>, particulièrement structurant.</p>
<p>Loi spécifique sur l’égalité ou la BSG</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Belgique</b> : <b>loi du 12 janvier 2007</b> sur le gender mainstreaming imposant l’intégration du genre dans toutes les politiques, complétée par une <b>circulaire spécifique de gender budgeting</b> précisant les modalités opérationnelles.</li> <li>▶ <b>Espagne</b> : <b>loi organique de 2007 sur l’égalité</b>, imposant notamment un <b>rapport d’impact de genre</b> sur le budget, ensuite intégré dans le cadre budgétaire général.</li> </ul> <p>Ce modèle repose sur une <b>législation dédiée à l’égalité</b>, avec déclinaison budgétaire.</p>

## Quelques expériences internationales d'ancrage juridique de la budgétisation sensible au genre

Réglementation, lois secondaires ou instruments budgétaires

- ▶ **Finlande** : évolution progressive d'une **pratique administrative (circulaire budgétaire)** vers des **textes réglementaires (ordonnances)**.
- ▶ Certains pays OCDE : ancrage via **règlements, lois sectorielles ou lois budgétaires générales**.  
Ancrage **intermédiaire**, souvent évolutif.

Circulaires budgétaires et lignes directrices administratives


- ▶ Plusieurs pays utilisent la **circulaire budgétaire** pour introduire des exigences BSG (ex. Maroc, Tunisie et autres pays OCDE).
- ▶ Instrument **souple et rapidement mobilisable**, souvent première étape.

Engagement politique et pratique administrative (sans base juridique formelle)

- ▶ **Suède** : mise en œuvre fondée sur des **engagements politiques de haut niveau** et une forte tradition administrative.
- ▶ **Japon** : démarche portée initialement par des **plans stratégiques et engagements gouvernementaux**, sans base juridique spécifique au départ.  
Approche **non contraignante juridiquement**, mais parfois efficace selon le contexte institutionnel.

**En Mauritanie**, le cadre actuel peut être considéré comme favorable à l'introduction progressive de la budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes, même en l'absence, à ce stade, d'un fondement juridique budgétaire explicite.

La réforme budgétaire en cours, fondée sur la logique de performance, ainsi que les orientations nationales en matière de promotion des droits des femmes, offrent un contexte propice à cette évolution.

 **Dans ce cadre, une progression graduelle et structurée est recommandée :**

**À court terme**, l'intégration de la BSG peut être engagée à travers la **circulaire de préparation de la loi de finances** en y introduisant des orientations explicites. Cet instrument constitue le principal levier opérationnel pour fixer aux ministères des attentes claires lors de la préparation du budget.

**À moyen terme**, cette intégration pourrait être consolidée dans le cadre de la **LOLF et des instruments de budgétisation par programme et de performance**, afin d'inscrire la BSG dans les règles ordinaires de programmation, de suivi et d'évaluation.

Une telle approche permet d'engager la BSG à partir des instruments existants, tout en renforçant progressivement son inscription dans le cadre juridique et les pratiques budgétaires.

**À plus long terme**, un **ancrage juridique explicite** pourrait être envisagé, à travers une disposition spécifique ou une loi dédiée, à l'instar de l'expérience de pays comme la Belgique.

## 2. Orientations stratégiques pour la BSG

La budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes doit s'appuyer sur des orientations politiques et stratégiques explicites. Celles-ci permettent de situer la démarche dans les priorités nationales, d'identifier les domaines dans lesquels l'action publique est attendue et de guider l'intégration progressive de cette dimension dans les politiques publiques, les programmes, les objectifs, les indicateurs et les activités budgétaires.

La budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes ne constitue pas une politique distincte. Elle est un moyen de traduire, dans l'action budgétaire, les engagements nationaux en faveur des droits des femmes, de l'égalité et de l'inclusion.

À cet égard, la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation et de Promotion des Droits de la Femme (SNIPDF 2025) constitue le principal cadre de référence. Elle présente un intérêt particulier en ce qu'elle:

- ▶ Précise les fondations institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre de la démarche.
- ▶ Identifie les domaines dans lesquels des résultats sont attendus.
- ▶ Offre un cadre commun de référence entre stratégie nationale, action sectorielle et instruments budgétaires.

Ce cadre est consolidé par des orientations affirmées au plus haut niveau de l'État. Le programme présidentiel électoral de 2019 prévoit l'introduction progressive de la budgétisation sensible au genre, tandis que celui de 2024 met l'accent sur l'intégration de la dimension genre dans les programmes, les politiques et les stratégies de développement. Ces engagements confèrent à la démarche une légitimité politique explicite et renforcée.

Ces orientations ont une utilité concrète pour la mise en œuvre de la démarche. Elles permettent notamment :

- ▶ D'identifier les priorités nationales auxquelles le budget doit contribuer.
- ▶ De repérer les secteurs et programmes dans lesquels cette intégration est la plus nécessaire.
- ▶ De guider la formulation d'objectifs, d'indicateurs, d'activités et, à terme, de dépenses sensibles à la promotion des droits des femmes.
- ▶ D'assurer une cohérence d'ensemble entre stratégie nationale, action sectorielle et instruments budgétaires.

## Dans le contexte mauritanien :

**En Mauritanie**, ces orientations ont vocation à servir de cadre de référence pour la mise en œuvre progressive de la budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes.

Elles permettent d’ancrer la démarche dans des priorités déjà reconnues au niveau national et d’en assurer la cohérence avec les politiques sectorielles et les instruments budgétaires.

La budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes devient ainsi un levier de traduction concrète des orientations nationales dans le budget de l’État.

 À cet égard, la SNIPDF 2025 offre un **cadre structuré particulièrement utile.**

Ses piliers, explicités ci-dessous dans le tableau 3, permettent de situer la budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes dans un ensemble plus large de priorités institutionnelles, sociales et sectorielles, et d’en éclairer les principaux points d’ancrage dans l’action publique.

PILIERS DE LA SNIPDF 2025	
<p><b>Pilier 1 – Consolider les fondations institutionnelles.</b></p> <p>Ce pilier traite des conditions de réussite indispensables pour rendre la stratégie effective et durable. Il se décline en axes qui visent :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le renforcement du cadre institutionnel et juridique, pour mieux ancrer les engagements dans des mandats, responsabilités et règles.</li> <li>• La production et la gestion de données sexospécifiques, afin d’améliorer le diagnostic, le ciblage et la mesure des résultats.</li> <li>• La budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes (BSG), positionnée comme un instrument de transformation des pratiques publiques (ce point fera l’objet d’un focus spécifique ultérieurement, comme convenu).</li> <li>• La gouvernance et la redevabilité publique, pour garantir le suivi, la transparence et la reddition des comptes.</li> </ul>
<p><b>Pilier 2 – Accès équitable et inclusif aux droits et opportunités.</b></p> <p>Ce pilier regroupe les axes où l’impact recherché est immédiatement tangible dans les parcours de vie. Il inclut:</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L’accès équitable et inclusif aux services sociaux de base.</li> <li>• L’autonomisation économique des femmes.</li> <li>• La participation et le leadership.</li> <li>• La lutte contre les violences. La migration, la mobilité et la diaspora.</li> <li>• L’urbanisation et l’aménagement du territoire sensible à la promotion des droits des femmes.</li> <li>• L’inclusion et l’autonomisation des femmes en situation de handicap.</li> <li>• La fracture numérique et l’innovation</li> </ul>
<p><b>Pilier 3 – Transformer les normes sociales et renforcer la résilience.</b></p> <p>Ce pilier met l’accent sur les facteurs structurels et les risques qui influencent durablement les inégalités. Les axes mis en avant portent notamment sur :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les changements climatiques et la résilience.</li> <li>• La paix, la sécurité et la prévention des conflits.</li> <li>• La santé mentale et le bien-être psychosocial.</li> <li>• Les médias, la culture et la transformation des normes sociales.</li> </ul> <p>La SNIPDF apporte deux gains majeurs par rapport au cadre antérieur :</p> <p>(i) une clarification des leviers “fondations” (gouvernance, redevabilité, données, instruments), et</p> <p>(ii) une déclinaison plus complète des champs d’intervention où les résultats sont attendus.</p> <p>Cette structuration facilite ensuite, dans le rapport, l’identification des correspondances entre priorités stratégiques et outils de mise en œuvre (programmation, performance, redevabilité), sans entrer ici dans le détail technique de la BSG qui sera traité dans le focus dédié.</p>

### 3. Dispositifs institutionnels pour la BSG

La budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes suppose un dispositif institutionnel clair.

La démarche ne peut être mise en œuvre de manière cohérente que si les responsabilités sont définies, les acteurs identifiés et les fonctions de coordination organisées.


L'expérience internationale montre, à cet égard, que la budgétisation sensible au genre est généralement plus solide lorsqu'elle est pilotée par l'autorité centrale en charge du budget, compte tenu de son rôle dans la préparation budgétaire, l'allocation des ressources, la définition des règles de présentation et le suivi des documents budgétaires.

#### Orientations pratiques pour une mise en œuvre dans le contexte mauritanien :

Cette logique conduit à reconnaître un rôle central au [ministère des finances](#), sans pour autant faire de la budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes la responsabilité d'une seule institution. La démarche repose au contraire sur une chaîne d'acteurs complémentaires, intervenant chacun à un niveau spécifique du cycle budgétaire.

#### [Le ministère des finances : pilotage budgétaire de la démarche.](#)

Le ministère des finances occupe une position centrale. Au sein de ce ministère, la [Direction générale du budget \(DGB\)](#) joue un rôle déterminant, en raison de ses responsabilités en matière de cadrage budgétaire, de préparation des instruments de programmation et de performance, et d'accompagnement des ministères dans la budgétisation par programme.

 À ce titre, son rôle porte notamment sur :

- ▶ L'introduction d'orientations appropriées dans la [circulaire de préparation de la loi de finances](#).
- ▶ L'intégration progressive de la démarche dans les instruments de programmation, de performance et de suivi.
- ▶ L'harmonisation des pratiques entre ministères.
- ▶ La définition des exigences minimales en matière d'information budgétaire et de performance sensible à la promotion des droits des femmes.
- ▶ Le suivi de l'application de ces orientations dans le processus budgétaire.

### **Le MASEF : orientation stratégique, appui technique et coordination avec la politique nationale**

Le MASEF, en tant que département en charge de la promotion des droits des femmes, joue un rôle essentiel d'orientation stratégique et d'appui technique. Il ne se substitue ni au ministère chargé des finances ni aux ministères sectoriels, mais il contribue à assurer la cohérence de la démarche avec les priorités nationales, notamment celles portées par la SNIPDF.

#### **Son rôle peut notamment consister à :**

- ▶ Assurer le lien entre la budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes et les orientations de la stratégie nationale d'institutionnalisation du genre.
- ▶ Appuyer l'identification des priorités à traduire dans les politiques publiques et les budgets.
- ▶ Contribuer à l'élaboration de référentiels, d'outils méthodologiques et de cadres d'analyse.
- ▶ Accompagner les ministères sectoriels dans la prise en compte des enjeux liés aux droits des femmes.
- ▶ Participer au suivi global de la mise en œuvre de la démarche.

### **Les ministères sectoriels : traduction des orientations dans les politiques publiques, les programmes et les budgets**

Les ministères sectoriels sont au cœur de la mise en œuvre de la budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes. Ce sont eux qui assurent la traduction des orientations nationales dans les politiques publiques, les programmes et les budgets de leur secteur. Cette responsabilité mobilise l'ensemble de la chaîne programmatique, en particulier le responsable de programme, le responsable de budget opérationnel de programme (RBOP) et le responsable des unités opérationnelles (RUO).

#### **À ce titre, les ministères sectoriels ont notamment pour rôle de :**

- ▶ Analyser les inégalités ou disparités relevant de leur champ d'intervention.
- ▶ Identifier les priorités sectorielles liées à la promotion des droits des femmes.
- ▶ Intégrer ces priorités dans les programmes budgétaires, les objectifs, les indicateurs, les activités et les mesures budgétaires.
- ▶ En assurer la prise en compte dans les instruments de programmation et de performance.
- ▶ Suivre leur mise en œuvre à tous les niveaux de gestion.
- ▶ Renseigner les informations nécessaires au suivi, au rapportage et à l'évaluation des résultats.

Le **responsable de programme** joue un rôle central dans cette démarche, en veillant à la cohérence entre les priorités sectorielles, les objectifs de performance et les moyens mobilisés. Le **RBOP** et le **RUO** assurent, pour leur part, la déclinaison opérationnelle, l'exécution et le suivi des activités. L'intégration progressive de la promotion des droits des femmes dans le budget suppose ainsi une implication effective à chaque niveau de la chaîne de responsabilité.

## Dans une logique progressive, elles peuvent notamment contribuer à :

- ▶ Diffuser les orientations méthodologiques relatives à la budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes.
- ▶ Appuyer les directions techniques et les responsables de programme dans l'analyse des enjeux liés aux droits des femmes.
- ▶ Faciliter la collecte d'informations utiles à la programmation, au suivi et à la redevabilité.
- ▶ Assurer la cohérence entre les actions du ministère et les priorités nationales.
- ▶ Servir de point focal pour le dialogue avec le ministère chargé des finances et le MASEF.

Lorsque ces cellules ne sont pas encore pleinement opérationnelles, la démarche peut être engagée à partir des structures existantes, en identifiant des points focaux ou des responsabilités fonctionnelles clairement établies.

### **Les structures de planification et de statistique : fonctions d'appui indispensables**

La budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes requiert l'appui de structures capables de produire des données, d'éclairer les choix, de soutenir la formulation des objectifs et indicateurs, et d'assurer le suivi des résultats. Sans ces fonctions d'appui, la démarche risque de rester déclarative ou insuffisamment fondée.

La **fonction statistique** est essentielle pour documenter les écarts, identifier les besoins et mesurer les progrès. En Mauritanie, elle repose principalement sur l'**ANSADE**, qui constitue l'acteur de référence pour la production et la diffusion des données statistiques.

La **fonction de planification et de programmation** permet d'assurer le lien entre les priorités stratégiques, les politiques sectorielles et le budget. Elle mobilise notamment le **ministère des Affaires économiques et du Développement**, ainsi que les structures sectorielles compétentes en matière de planification et de programmation.



### **Les cellules genre : relais techniques et points d'ancrage sectoriels**

Les **cellules genre**, lorsqu'elles existent, constituent un maillon important du dispositif. Elles peuvent jouer un rôle de relais technique entre les orientations nationales, les exigences budgétaires et les réalités sectorielles.



MODULE 2

# APPROCHES METHODES ET OUTILS

## MODULE 2

### APPROCHES METHODES ET OUTILS

- 
1. Les approches d'intégration de la BSG
  2. Les outils d'analyse et d'évaluation de la BSG
-

**L**e présent module est consacré aux approches, méthodes et outils de la budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes. Dans le Cadre de l'OCDE pour la budgétisation sensible au genre<sup>1</sup>, cette composante renvoie aux principaux instruments permettant d'intégrer la démarche dans le budget et d'en analyser les effets.

Dans le présent guide, elle est organisée en deux volets complémentaires.

- ▶ Le premier volet porte sur **les approches d'intégration**, c'est-à-dire sur les modalités par lesquelles la promotion des droits des femmes peut être prise en compte dans le budget, dans les politiques publiques et dans le processus budgétaire.
- ▶ Le second volet porte sur **les outils d'analyse et d'évaluation de la BSG**, qui permettent de préparer, documenter, suivre et apprécier cette intégration. Ces outils n'ont pas vocation à remplacer les approches d'intégration ; ils en constituent un appui indispensable, en apportant les éléments d'analyse nécessaires à leur mise en œuvre et à leur amélioration.

Dans le présent module, les approches et les outils sont présentés en lien avec les différentes phases du cycle budgétaire : préparation, approbation, exécution et suivi-évaluation, afin de préciser à quel moment et pour quels usages ils peuvent être mobilisés.

## 1. Les approches d'intégration de la BSG

Les approches d'intégration désignent les principales modalités par lesquelles la promotion des droits des femmes peut être prise en compte dans le budget et inscrite dans le processus budgétaire. Elles donnent une traduction concrète à cette orientation dans le budget lui-même, en permettant d'identifier les dépenses concernées, de rendre visibles les objectifs poursuivis et de relier les moyens mobilisés aux résultats recherchés.

### Dans la pratique, deux approches sont les plus couramment utilisées :

- ▶ **L'étiquetage budgétaire** (*budget tagging*), qui permet d'identifier et de classer les dépenses selon leur contribution à la promotion des droits des femmes ;
- ▶ **L'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la budgétisation axée sur la performance**, à travers les objectifs, les activités, les résultats attendus, les indicateurs et les allocations budgétaires.

Ces deux approches ne s'excluent pas. Elles peuvent au contraire être combinées afin de renforcer la visibilité, la cohérence et la portée de la budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes.

Pour chacune d'elles, le présent guide précise dans quelles phases du cycle budgétaire préparation, approbation, exécution, suivi et évaluation, elle intervient, ainsi que les finalités auxquelles elle répond.

### 1.1 L'étiquetage budgétaire (*budget tagging*)

L'étiquetage budgétaire consiste à identifier et à classer les dépenses publiques selon leur contribution à la promotion des droits des femmes. Il s'agit d'une approche d'intégration qui permet de rendre visible, dans le budget, la prise en compte de cette priorité.

<sup>1</sup> Organisation de coopération et de développement économiques. (2023). *Gender Budgeting in OECD Countries 2023*. Paris : OECD Publishing.

Utilisé dès la préparation budgétaire, il facilite le repérage des dépenses concernées, améliore la lisibilité des efforts consentis et fournit un appui utile pour le suivi, l'analyse et le dialogue budgétaire.

**Cette approche peut prendre différentes formes. Deux modèles sont particulièrement courants :**

- ▶ **L'approche tri-catégorielle**, qui classe les dépenses selon leur degré de sensibilité à la promotion des droits des femmes.
- ▶ **L'approche par marquage**, qui attribue un code ou un score à la dépense, au programme, au projet ou à l'activité selon son niveau de contribution à l'objectif poursuivi.

### 1.1.1. Approches d'étiquetage budgétaire

#### i. L'approche tri-catégorielle

L'approche tri-catégorielle consiste à classer et à analyser les dépenses budgétaires selon leur degré de sensibilité à la promotion des droits des femmes. Selon l'architecture budgétaire et le niveau de détail retenu, cette catégorisation peut porter sur les crédits budgétaires, les programmes, les actions, les projets ou les activités financés par le budget.

Elle s'inscrit dans le prolongement des travaux de Budlender et Sharp sur les trois catégories de dépenses<sup>1</sup>, tout en reprenant une formulation plus directement opérationnelle,

telle qu'elle a été retenue notamment en Belgique et en Tunisie.

Cette approche présente un intérêt particulier dans la phase de préparation du budget, car elle permet aux administrations de structurer leur réflexion ex ante, d'identifier plus clairement la nature des crédits proposés et de rendre plus visible la prise en compte de la promotion des droits des femmes dans les propositions budgétaires.

Le tableau 4 ci-après présente les différentes catégories ainsi que leurs définitions dans le cadre de l'approche tri-catégorielle<sup>2</sup>.

Tableau 4 - Catégorisation au niveau de l'approche tri-catégorielle

CATÉGORIES	DÉFINITIONS
Catégorie 0 : Dépenses neutres	Les dépenses neutres sont des crédits pour des activités, des projets ou d'autres interventions : de fonctionnement interne ou de pilotage transversal, que ce soit au sein des programmes de pilotage et appui ou des programmes métiers ; qui ne présentent pas de dimension genre, c'est-à-dire qui ne sont pas susceptibles d'avoir un impact sur la situation respective des femmes et des hommes.
Catégorie 1 : Dépenses spécifiques à la promotion de l'égalité de genre	Les dépenses spécifiques à la réalisation de l'égalité de genre sont des crédits qui visent spécifiquement à promouvoir l'égalité de genre.
Catégorie 2 : Dépenses présentant une dimension genre	Les dépenses présentant une dimension genre sont des crédits qui : Concernent une politique publique et ont un impact évident ou potentiel sur la situation respective des femmes et des hommes.

<sup>1</sup> Debbie Budlender & Rhonda Sharp. (1998). *How to do a gender-sensitive budget analysis: Contemporary research and practice*. London: Commonwealth Secretariat.

<sup>2</sup> Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. (2010). *Manuel pour la mise en œuvre du gender budgeting*. Bruxell

### Exemples illustratifs de l'approche tri-catégorielle adaptés au contexte mauritanien

Les exemples ci-après sont proposés à titre illustratif afin de faciliter la compréhension de l'approche tri-catégorielle. Ils s'appuient sur des éléments issus de programmes budgétaires mauritaniens, notamment, ceux du Ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF).

Ils ne constituent pas un exercice officiel de catégorisation, mais visent à illustrer, de manière concrète, l'application de la méthode.

#### Catégorie 0 : Dépenses neutres

##### Peuvent notamment relever de cette catégorie :

- ▶ Certaines dépenses de fonctionnement courant (informatique, maintenance, fournitures, logistique), lorsqu'elles ne présentent pas de lien identifiable avec des bénéficiaires différenciés ;
- ▶ Certaines dépenses de pilotage, de coordination ou d'appui administratif, dès lors qu'elles n'ont pas, en elles-mêmes, d'effet identifiable sur la situation respective des femmes et des hommes.

---

#### “ Exemple illustratif (MASEF)

Au niveau du MASEF, certains crédits relevant du Programme 093 – Gouvernance et support, en particulier dans le cadre de l'Action : Pilotage de la stratégie ministérielle, peuvent être classés dans cette catégorie lorsqu'ils concernent des fonctions de soutien interne, telles que :

- ▶ Le pilotage stratégique des politiques ministérielles.
- ▶ Le contrôle et l'évaluation des structures administratives.

**L'équipement du Cabinet et des services de contrôle interne.**

→ Ces dépenses, bien qu'indispensables au fonctionnement du ministère, ne poursuivent pas d'objectif explicite en matière de promotion des droits des femmes et ne produisent pas d'effet différencié identifiable entre les femmes et les hommes.

---

#### Catégorie 1 : Dépenses spécifiques à la promotion des droits des femmes

##### Peuvent relever de cette catégorie :

- ▶ Les programmes ou actions visant explicitement l'autonomisation des femmes et des filles.
- ▶ Les interventions de prévention et de prise en charge des violences.
- ▶ Les dispositifs dédiés au renforcement des capacités, de la participation ou du leadership des femmes.
- ▶ Plus largement, toute dépense dont la finalité principale est la promotion des droits des femmes.

---

### “ Exemple illustratif

Au niveau du MASEF, les crédits relevant du Programme 095 – Promotion féminine, genre et bien-être de la famille, notamment dans le cadre de l’Action : Autonomisation socio-économique des femmes et des filles, peuvent être classés dans cette catégorie, en particulier pour les activités portant sur :

- ▶ La protection des femmes et des filles contre les violences.

Des dispositifs ciblant exclusivement les femmes et les filles comme bénéficiaires.

→ Dans ce cas, la promotion des droits des femmes constitue la finalité centrale de l’intervention, ce qui justifie son classement en catégorie 1.

---

### Catégorie 2 : Dépenses présentant une dimension genre

#### Peuvent relever de cette catégorie :

- ▶ Les dépenses relatives à des politiques publiques générales (santé, éducation, formation, emploi, protection sociale, développement local) susceptibles d’avoir un impact différencié sur les femmes et les hommes ;
  - ▶ Les interventions dont les effets doivent être appréciés au regard des conditions d’accès, de participation ou de bénéfice selon le sexe ;
  - ▶ Toute dépense dont les résultats nécessitent une analyse au prisme des inégalités entre les femmes et les hommes.
- 

### “ Exemple illustratif

Au niveau du MASEF, les crédits relevant du Programme 096 – Protection et développement de l’enfant, notamment dans le cadre de l’Action : Protection de l’enfant et de l’Activité : Protection des enfants vulnérables, peuvent être classés dans cette catégorie.

→ Ces interventions s’adressent à la fois aux filles et aux garçons, ainsi qu’aux femmes et aux hommes impliqués dans leur prise en charge. Elles ne visent pas exclusivement la promotion des droits des femmes, mais leurs effets peuvent être différenciés selon le sexe, ce qui justifie leur classement en catégorie 2.

---

#### ii. La méthode des marqueurs

La méthode des marqueurs consiste à attribuer à une dépense - au niveau du programme, de l’action, du projet ou de l’activité - un score reflétant son niveau de contribution à la promotion des droits des femmes. Elle repose sur une appréciation qualitative de l’intention de l’intervention telle qu’elle apparaît au stade de sa conception.

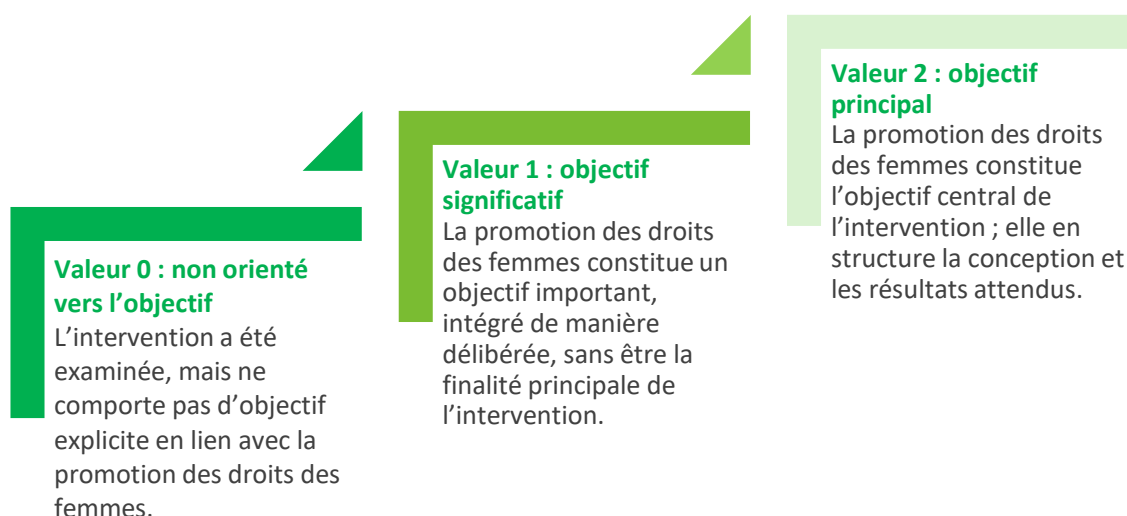
Cette approche s'inscrit dans la logique du marqueur développé par le Comité d'aide au développement de l'OCDE<sup>1</sup>, qui distingue trois niveaux d'engagement :

- ▶ Un objectif principal
- ▶ Un objectif significatif
- ▶ Ou l'absence d'objectif explicite

Le marquage ne mesure donc pas directement les effets observés, mais plutôt la place accordée à la promotion des droits des femmes dans la conception, les objectifs et les modalités de mise en œuvre de l'intervention, tel qu'illustré ci-dessous à travers l'échelle de marquage et ses niveaux d'application.

### Échelle de marquage

Le système repose sur une échelle en trois valeurs :



Les interventions classées 1 ou 2 sont généralement considérées comme sensibles à la promotion des droits des femmes.

### Niveau d'application du marquage

Le marquage peut être réalisé à différents niveaux du budget : programme, action, projet ou activité selon le degré d'intégration de l'objectif et la disponibilité de l'information<sup>2</sup>.

- ▶ **Au niveau du programme**, le marquage repose sur une appréciation globale et suppose, en principe, l'existence d'objectifs explicites, d'indicateurs et, idéalement, d'une analyse préalable des besoins différenciés.
- ▶ **Au niveau de l'action ou du projet**, il permet d'identifier plus finement les composantes contribuant à cet objectif, avec un degré d'exigence plus souple.
- ▶ **Au niveau de l'activité**, il autorise une appréciation directe des interventions spécifiques, même lorsque le formalisme est limité.

<sup>1</sup> OCDE (CAD). (2016). *Manuel relatif au marqueur de la politique d'aide à l'appui de l'égalité homme-femme*. Paris : Organisation de coopération et de développement économiques.

<sup>2</sup> République Togolaise (023) Document budgétaire sensible au genre

En pratique, le marquage est effectué au niveau le plus pertinent au regard de la structuration budgétaire et de l'information disponible. Une mise en œuvre progressive peut privilégier, dans un premier temps, le niveau du programme ou de l'action, avant d'affiner l'analyse au niveau des activités.

L'exemple ci-dessous est proposé à titre illustratif afin d'éclairer l'application pratique de la méthode des marqueurs dans le contexte mauritanien. Il s'appuie sur des programmes et actions budgétaires existants, sans constituer un exercice officiel de marquage.

---

“ Exemple illustratif d'application de la méthode des marqueurs (cas adapté au contexte mauritanien)

Le score attribué (0, 1 ou 2) repose sur l'analyse de l'intention de l'intervention telle qu'elle ressort de sa conception. Lorsque des éléments tels qu'une analyse préalable, des objectifs explicites ou des indicateurs sont disponibles, ils permettent de renforcer la justification du marquage. À défaut, l'appréciation repose sur les informations disponibles relatives à la finalité et au contenu de l'intervention.

---

**Valeur 0 : non orienté vers l'objectif**

- **Ministère** : Ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF)
- **Programme** : Gouvernance et support
- **Action** : Coordination administrative
- **Niveau de marquage** : Programme (ou action)

**→ Justification du score**

Les activités relevant de ce programme portent sur le fonctionnement général (gestion administrative, coordination, appui institutionnel) et ne comportent pas :

- D'objectif explicite en matière de promotion des droits des femmes.
- D'indicateurs ou de mesures ciblées.
- En l'absence d'une orientation explicite vers cet objectif, même si une analyse préalable existe, l'intervention est considérée comme **non orientée → score 0**.

**Valeur 1 : objectif significatif**

- **Ministère** : MASEF
- **Programme** : Protection sociale
- **Action** : Assistance aux groupes vulnérables
- **Niveau de marquage** : Action

**→ Justification du score**

Cette action vise principalement des objectifs sociaux généraux (réduction de la pauvreté, assistance sociale), mais peut intégrer :

- Des mesures facilitant l'accès des femmes.
- Une prise en compte de situations spécifiques (ex. vulnérabilités différenciées).
- Éventuellement des indicateurs désagrégés.
- Si une analyse préalable met en évidence des besoins différenciés et que des mesures y répondent, la promotion des droits des femmes constitue un **objectif important mais non principal → score 1**.

Le marquage est effectué au **niveau de l'action**, car l'ensemble du programme n'est pas structuré autour de cet objectif.

**Valeur 2 : objectif principal**

- **Ministère** : MASEF
- **Programme** : Promotion féminine, genre et famille
- **Action** : Autonomisation économique des femmes
- **Niveau de marquage** : Programme et/ou action

→ **Justification du score****Les interventions de ce programme :**

- Visent explicitement l'amélioration de la situation des femmes.
- Structurent leurs objectifs, activités et résultats autour de cette finalité.
- Peuvent s'appuyer sur une analyse préalable mettant en évidence des inégalités spécifiques.

Dans ce cas, la promotion des droits des femmes constitue la **finalité centrale de l'intervention** ; celle-ci n'aurait pas été engagée en l'absence de cet objectif → **score 2**.

**Le marquage peut être appliqué :**

- **Au niveau du programme**, si l'ensemble de sa logique est orienté vers cet objectif
- **Au niveau de l'action**, pour une intervention spécifique.

**1.1.2. Mobilisation de l'étiquetage budgétaire dans le cycle budgétaire**

L'étiquetage budgétaire doit être utilisé dès le stade de la **préparation budgétaire**, car c'est à ce moment que les programmes, projets, actions ou lignes de dépenses peuvent être identifiés, classés et, le cas échéant, marqués selon leur contribution à la promotion des droits des femmes et à la réduction des inégalités. Son introduction en amont permet ainsi d'intégrer la dimension genre dans les propositions budgétaires des ministères et institutions, tout en rendant plus visible l'effort envisagé.

Toutefois, même s'il est mis en place dès la préparation budgétaire, l'étiquetage conserve son intérêt dans les autres phases du cycle budgétaire, où il peut être mobilisé pour des usages complémentaires :

- **Lors de la préparation**, pour repérer et classer les dépenses sensibles au genre, documenter les choix opérés et améliorer la visibilité des allocations proposées.
- **Lors de l'approbation**, pour appuyer la présentation des documents budgétaires et expliciter, à l'intention des instances de décision, l'effort public en faveur de l'égalité.
- **Lors de l'exécution**, pour faciliter le suivi des crédits identifiés et vérifier la mise en œuvre effective des engagements affichés.
- **Lors du suivi et de l'évaluation**, pour rapprocher les allocations budgétaires des réalisations et des résultats observés, et apprécier la cohérence entre les priorités annoncées et les moyens effectivement mobilisés.

Ainsi, l'étiquetage budgétaire est d'abord une démarche à introduire dès la préparation, mais son utilité se prolonge sur l'ensemble du cycle budgétaire, en contribuant à une meilleure lisibilité des choix publics, à un meilleur suivi des ressources mobilisées et à un renforcement de la redevabilité en matière de genre.

## 1.2. Approche par le cadre du cycle budgétaire : intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la budgétisation axée sur la performance

### 1.2.1. Modalités d'intégration dans la budgétisation axée sur la performance

Cette approche consiste à intégrer la promotion des droits des femmes dans les instruments de la budgétisation axée sur la performance, en veillant à ce qu'elle soit prise en compte tout au long du cycle budgétaire.

Elle repose sur une logique de résultats, qui relie les moyens mobilisés, les activités mises en œuvre, les produits délivrés et les effets recherchés. Dans le champ de la budgétisation sensible au genre, cette approche a notamment été développée dans les travaux de Diane Elson<sup>1</sup>, qui mettent en évidence la nécessité d'intégrer cette dimension à l'ensemble de la chaîne des programmes publics.

Concrètement, l'intégration de la promotion des droits des femmes se traduit par son inscription dans les différents éléments constitutifs de la programmation budgétaire :

- ▶ **Les objectifs**, qui doivent faire apparaître, lorsque cela est pertinent, les améliorations recherchées en matière de réduction des écarts ou de promotion des droits des femmes ;
- ▶ **Les activités et mesures**, qui traduisent ces objectifs dans l'action publique et permettent d'agir sur les facteurs identifiés ;
- ▶ **Les résultats attendus**, qui permettent d'apprécier les changements recherchés pour les femmes et les hommes ;
- ▶ **Les indicateurs**, qui assurent le suivi des progrès accomplis et rendent possible l'évaluation des politiques publiques.

Cette approche est particulièrement adaptée aux systèmes fondés sur le budget-programme. Elle permet d'intégrer la promotion des droits des femmes non pas comme un élément additionnel, mais comme une dimension pleinement inscrite dans la logique de performance et de gestion publique.

Son principal apport est de renforcer la cohérence entre les priorités stratégiques, les interventions mises en œuvre et les ressources mobilisées.

#### Elle contribue ainsi à :

- ▶ Mieux relier les engagements publics aux choix budgétaires.
- ▶ Donner un contenu opérationnel à la budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes.
- ▶ Faciliter le suivi et l'évaluation des résultats.
- ▶ Appuyer l'identification des ajustements nécessaires.

Cette approche suppose toutefois une cohérence d'ensemble entre les différents niveaux de la programmation. Elle ne se limite pas à l'introduction d'indicateurs désagrégés, mais implique une prise en compte effective de la promotion des droits des femmes dans la formulation des objectifs, la conception des activités et l'allocation des ressources.

<sup>1</sup> Diane Elson. (2002). *Gender Responsive Budget Initiatives: Key Dimensions and Practical Examples*. In Debbie Budlender & Guy Hewitt (Eds.), *Gender Budgets Make More Cents: Country Studies and Good Practice*. London: Commonwealth Secretariat.

Les exemples ci-après illustrent, l'intégration de la dimension genre dans la formulation des objectifs, des activités, des résultats et des indicateurs. Ils visent à faciliter la compréhension de la démarche et à en appuyer l'application dans les travaux budgétaires.

### Exemples illustratifs d'intégration de la dimension genre dans la budgétisation axée sur la performance

#### “ Exemple 1

Élément	Contenu
Ministère	Ministère de l'Éducation
Programme	Cycle primaire
Objectif stratégique	Renforcer la qualité de la vie scolaire
Objectif opérationnel sensible au genre	Améliorer l'inclusion et la sécurité du milieu scolaire en prévenant les violences basées sur le genre et les discriminations à l'égard des filles.
Indicateurs de l'objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion d'élèves ayant déclaré avoir subi au moins un acte de violence basée sur le genre ou de discrimination en milieu scolaire au cours des 12 derniers mois, désagrégée par sexe.</li> </ul>
Activités sensibles au genre (corrigées et cohérentes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre de programmes éducatifs sur l'égalité de genre, la non-violence et le respect mutuel, destinés aux filles et aux garçons.</li> <li>Formation des enseignants et du personnel éducatif à la prévention, à l'identification et à la prise en charge des violences basées sur le genre en milieu scolaire.</li> <li>Élaboration et diffusion de codes de conduite scolaires intégrant explicitement l'interdiction des violences et discriminations fondées sur le genre.</li> <li>Mise en place de mécanismes de signalement sûrs, confidentiels et accessibles pour les élèves victimes de violences ou de discriminations.</li> <li>Organisation de séances de sensibilisation impliquant les élèves (filles et garçons) sur les normes sociales, les stéréotypes de genre et leurs effets.</li> </ul>
Résultats attendus sensibles au genre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de l'exposition des élèves, en particulier des filles, aux violences basées sur le genre et aux discriminations en milieu scolaire.</li> <li>Amélioration du sentiment de sécurité des élèves, filles et garçons, dans l'environnement scolaire.</li> <li>Évolution des attitudes et comportements des élèves vers une plus grande tolérance zéro vis-à-vis des violences et discriminations de genre.</li> </ul>
Indicateurs des activités sensibles au genre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'enseignants et personnels formés à la prévention et à la prise en charge des violences basées sur le genre.</li> <li>Nombre d'établissements disposant de mécanismes de signalement fonctionnels et accessibles.</li> <li>Nombre de séances de sensibilisation réalisées sur les violences basées sur le genre et les discriminations de genre.</li> </ul>

## “ Exemple 2

Éléments	Contenu
Ministère	Ministère en charge de l'Énergie
Programme	Énergie
Objectif stratégique	Renforcer la transition vers un modèle énergétique à faible intensité carbone
Objectif opérationnel sensible au genre	Améliorer l'accès des femmes aux opportunités économiques et aux services liés à la transition énergétique
Indicateurs de l'objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part des femmes bénéficiaires des programmes liés aux énergies renouvelables.</li> <li>• Taux de participation des femmes aux initiatives d'efficacité énergétique.</li> <li>• Part des femmes impliquées dans les projets énergétiques soutenus.</li> </ul>
Activités sensibles au genre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de programmes de distribution de kits solaires domestiques au profit des femmes, notamment en milieu rural.</li> <li>• Mise en place de dispositifs d'accompagnement des femmes dans les activités génératrices de revenus liées aux énergies renouvelables.</li> <li>• Organisation d'actions de sensibilisation sur l'utilisation des énergies propres ciblant les femmes, notamment en milieu rural.</li> <li>• Développement de mécanismes facilitant l'accès des femmes aux opportunités économiques liées à la transition énergétique (information, mise en relation, appui).</li> </ul>
Résultats attendus sensibles au genre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la proportion de femmes ayant accès aux services énergétiques propres.</li> <li>• Accroissement de la participation des femmes aux activités économiques liées à la transition énergétique.</li> <li>• Réduction des inégalités d'accès aux opportunités économiques dans le secteur énergétique.</li> </ul>
Indicateurs des activités sensibles au genre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de femmes ayant bénéficié d'un accès à des solutions énergétiques propres.</li> <li>• Nombre de femmes formées ou accompagnées dans les activités économiques liées à l'énergie.</li> <li>• Nombre de dispositifs d'appui et d'accompagnement mis en place en faveur des femmes.</li> </ul>

### 1.2.2. Articulation avec le cycle budgétaire

L'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la budgétisation axée sur la performance doit être engagée dès le stade de la **préparation budgétaire**, puisque c'est au moment de la définition des programmes, des objectifs, des indicateurs et des cibles que la dimension genre peut être prise en compte de manière structurée. À ce stade, elle permet de veiller à ce que les priorités sectorielles, les résultats attendus et les dispositifs de mesure de la performance reflètent effectivement les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes, et ne se limitent pas à une formulation générale des politiques publiques.

Toutefois, même si cette approche est introduite lors de la préparation budgétaire, sa portée s'étend à l'ensemble du cycle budgétaire, dans la mesure où la logique de performance repose sur un enchaînement continu entre programmation, mise en œuvre, suivi et appréciation des résultats. À ce titre, elle peut être mobilisée pour des usages complémentaires :

- ▶ **Au moment de l'approbation**, pour faire apparaître plus clairement, dans les documents budgétaires, les objectifs poursuivis en matière d'égalité ainsi que les indicateurs retenus pour en mesurer les progrès ;
- ▶ **Au moment de l'exécution**, pour suivre la mise en œuvre des actions programmées et apprécier, au regard des indicateurs définis, si les ressources mobilisées contribuent effectivement aux résultats attendus ;
- ▶ **Au moment du suivi et de l'évaluation**, pour analyser les écarts entre les objectifs fixés, les réalisations enregistrées et les effets observés sur les femmes et les hommes.

Ainsi, l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la budgétisation axée sur la performance constitue une démarche à mettre en place dès la préparation budgétaire, mais dont l'intérêt se confirme tout au long du cycle, en renforçant la cohérence entre les priorités affichées, les moyens alloués, les résultats suivis et l'évaluation de l'action publique.

### Orientations pratiques pour une mise en œuvre dans le contexte mauritanien :



Dans le contexte mauritanien, la budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes devrait être introduite selon une **démarche progressive**, tenant compte à la fois de l'état d'avancement de la réforme budgétaire et des capacités actuelles de production et d'utilisation de l'information.

L'**intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la budgétisation axée sur la performance** apparaît comme l'approche la plus structurante à moyen terme. Elle est en effet la plus cohérente avec la logique du **budget-programme**, dans la mesure où elle permet d'inscrire progressivement la promotion des droits des femmes dans les objectifs, les activités, les résultats attendus, les indicateurs et les allocations budgétaires. Toutefois, cette approche suppose elle-même que le budget-programme soit suffisamment stabilisé et effectivement porté par les acteurs sectoriels et budgétaires. Son déploiement doit donc être progressif, en commençant par les programmes et secteurs où les enjeux sont les plus visibles et les données les plus accessibles.

S'agissant de l'**étiquetage budgétaire**, l'option la plus réaliste, dans une première étape, paraît être l'**approche tri-catégorielle**. Celle-ci est plus fréquemment utilisée dans les démarches nationales de budgétisation sensible au genre que la méthode des marqueurs inspirée du CAD-OCDE, cette dernière étant appliquée principalement aux **projets** et plus rarement aux budgets nationaux dans leur ensemble.

La mise en œuvre de l'approche tri-catégorielle exige néanmoins un minimum d'informations sur les bénéficiaires, les effets attendus et, autant que possible, des données désagrégées par sexe.

Cette combinaison permettrait d'ancrer la BSG dans les instruments ordinaires du budget, tout en développant progressivement des outils de visibilité et de suivi adaptés aux capacités nationales.

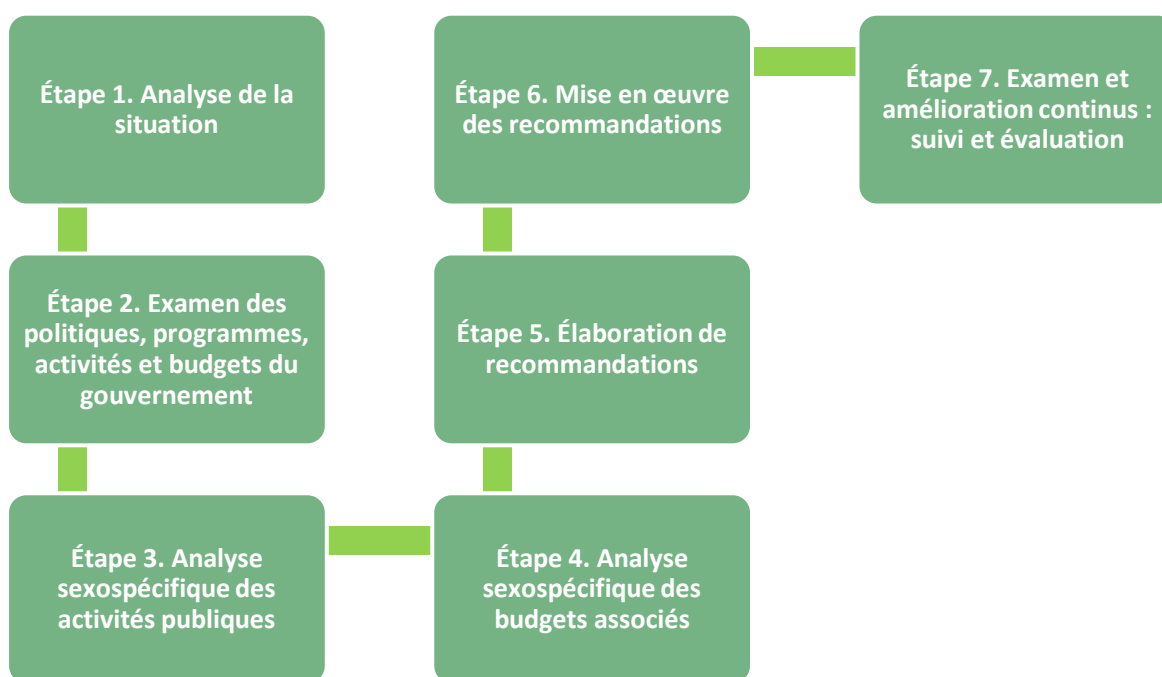
## 2 Les outils d'analyse et d'évaluation de la BSG

Au-delà des approches d'intégration présentées ci-dessus, la mise en œuvre de la budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes repose sur une démarche pratique d'analyse permettant d'identifier les inégalités existantes, d'examiner les politiques et programmes concernés, d'apprécier les effets des activités publiques et des allocations budgétaires, puis de formuler des recommandations en vue d'améliorations concrètes.

Dans cette perspective, le présent guide retient une approche progressive de l'analyse BSG, organisée en plusieurs étapes successives. Cette structuration s'inscrit dans la continuité des approches méthodologiques développées notamment par **ONU Femmes**<sup>1</sup>, qui proposent une démarche d'analyse séquentielle allant du diagnostic initial à l'amélioration continue des politiques publiques.

Cette organisation permet de situer les outils d'analyse dans un enchaînement cohérent, tout en rapprochant la démarche des pratiques administratives, en l'inscrivant dans un raisonnement structuré et orienté vers l'action.

### L'analyse BSG peut ainsi être conduite selon les étapes suivantes :



Plusieurs des outils mobilisés, en particulier dans le cadre des étapes 3 et 4, s'inscrivent dans la tradition des outils d'analyse développés par la Professeure Diane Elson à la fin des années 1990, dans le cadre des travaux du Commonwealth sur l'intégration du genre dans les processus budgétaires nationaux.

Les outils présentés ne sont donc pas mobilisés de manière isolée, mais en fonction de l'étape d'analyse concernée et de l'objectif poursuivi.

<sup>1</sup> ONU FEMME Centre de formation (2018). Module IV. Budgétisation sensible au genre : analyse budgétaire sexospécifique comme base des changements et de la transformation.

Le tableau 5 ci-après présente, de manière synthétique, les différentes étapes de l'approche pratique de réalisation d'une analyse BSG, en précisant pour chacune d'elles son objet, les principales questions qu'elle soulève ainsi que les outils pouvant être mobilisés.

Tableau 5- Synthèse de l'approche pratique de réalisation d'une analyse de la BSG

Étape	Objet de l'étape	Questions principales	Principaux outils mobilisables (version corrigée)
Étape 1. Analyse de la situation	Identifier les principaux problèmes, écarts ou lacunes liés à la promotion des droits des femmes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles inégalités sont observées ?</li> <li>• Quels besoins ou contraintes spécifiques affectent les femmes ?</li> <li>• Quelles données permettent de les objectiver ?</li> </ul>	Outil de diagnostic de la situation sensible au genre (check-list).
Étape 2. Examen des politiques, programmes, activités et budgets	Apprécier dans quelle mesure les politiques publiques et les moyens associés prennent en compte les inégalités identifiées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les politiques existantes répondent-elles aux problèmes observés ?</li> <li>• Les activités prévues sont-elles adaptées ?</li> <li>• Les moyens budgétaires sont-ils cohérents ?</li> </ul>	Fiche d'examen des politiques, programmes, activités et budgets.
Étape 3. Analyse sexospécifique des activités publiques	Examiner l'accès, l'usage, la pertinence et les effets des activités publiques pour les femmes et les hommes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qui bénéficie effectivement des activités publiques ?</li> <li>• Dans quelles conditions Les activités répondent-elles aux besoins différenciés ?</li> <li>• Quels effets produisent-elles ?</li> </ul>	Analyse des bénéficiaires et utilisateurs des services publics Analyse de la satisfaction Analyse des impacts sur l'égalité Évaluation des besoins sensibles au genre.
Étape 4. Analyse sexospécifique des budgets associés	Examiner la cohérence, la répartition et l'exécution des moyens budgétaires liés aux activités publiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les allocations budgétaires sont-elles suffisantes ?</li> <li>• Les dépenses bénéficient-elles aux femmes et aux hommes dans des proportions justifiées ?</li> <li>• Les crédits sont-ils effectivement exécutés ?</li> </ul>	Analyse de l'incidence des bénéficiaires ventilée par sexe Évaluation de l'adéquation des allocations budgétaires Analyse des écarts entre prévisions et exécution Estimation des coûts de personnel.

Étape 5. Élaboration de recommandations	Traduire les constats en propositions d'ajustement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels changements apporter aux activités, aux allocations, aux indicateurs ou aux modalités de mise en œuvre ?</li> </ul>	Analyse comparative et synthèse des écarts de genre Outil de formulation de recommandations sensibles au genre.
Étape 6. Mise en œuvre des recommandations	Organiser la traduction opérationnelle des ajustements proposés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qui met en œuvre ?</li> <li>• Selon quel calendrier ?</li> <li>• Avec quels moyens ?</li> <li>• Dans quels documents ou procédures ?</li> </ul>	Outil de planification et d'intégration des mesures correctrices dans les documents budgétaires et de performance.
Étape 7. Suivi, évaluation et amélioration continue	Suivre les changements introduits et apprécier leurs effets dans le temps.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les recommandations ont-elles été appliquées ?</li> <li>• Quels résultats ont été obtenus ?</li> <li>• Quels ajustements sont nécessaires ?</li> </ul>	Suivi des indicateurs sensibles au genre Évaluation des résultats et impacts Analyse des performances et dispositifs de retour d'expérience..

## 2.1. Étape 1. Analyse de la situation

La première étape consiste à établir un diagnostic de la situation. Il s'agit d'identifier les principaux problèmes, écarts ou lacunes liés à la promotion des droits des femmes, afin de disposer d'une base d'analyse claire avant d'examiner les politiques, les activités et les allocations budgétaires.

### Cette étape vise notamment à :

- ▶ **Mettre en évidence les inégalités observées** entre les femmes et les hommes dans le domaine considéré.
- ▶ **Identifier les contraintes spécifiques** auxquelles les femmes peuvent être confrontées dans l'accès aux ressources, aux services ou aux opportunités.
- ▶ **Repérer les groupes de femmes les plus exposés à des désavantages particuliers**, selon les secteurs, les territoires ou d'autres critères pertinents.
- ▶ **Fonder l'analyse budgétaire sur des éléments objectivés**, et non sur des présupposés généraux.

À ce stade, l'analyse repose principalement sur l'exploitation de différentes sources d'information, parmi lesquelles :

- ▶ Les données statistiques ventilées par sexe.
- ▶ Les données administratives sectorielles disponibles.
- ▶ Les diagnostics existants, rapports sectoriels et études disponibles.
- ▶ Les constats issus des politiques publiques, des programmes et des documents de suivi.

### Outil mobilisé

Afin d'en faciliter la mise en œuvre, un **outil de diagnostic de la situation sensible au genre (check-list)** est proposé en **annexe 1**. Il permet de structurer l'analyse, de s'assurer que ses principales dimensions ont été examinées et d'organiser de manière synthétique les constats relatifs aux inégalités observées, aux groupes concernés, aux facteurs explicatifs et aux questions à approfondir dans les étapes suivantes.

#### “ Exemple d'utilisation

Dans le secteur de la formation professionnelle, l'analyse de la situation peut faire apparaître un faible taux de participation des femmes à certaines filières, une concentration dans des filières peu porteuses, ou encore des obstacles d'accès liés à la mobilité, aux charges familiales ou à l'insuffisance d'information. Ces constats permettent d'orienter l'analyse vers les politiques, les activités et les allocations budgétaires concernés.

## 2.2. Étape 2. Examen des politiques, programmes, activités et budgets

La deuxième étape consiste à examiner les politiques publiques, programmes, activités et budgets existants afin d'apprécier dans quelle mesure ils prennent en compte les inégalités identifiées à l'étape précédente. Elle permet de passer du diagnostic initial à l'analyse de la réponse publique.

### Cette étape vise notamment à :

- ▶ Identifier les politiques, programmes ou mesures concernés par les inégalités observées.
- ▶ Examiner les objectifs poursuivis et leur prise en compte de la promotion des droits des femmes.
- ▶ Apprécier la pertinence des activités prévues au regard des besoins identifiés.
- ▶ Analyser les ressources budgétaires mobilisées.
- ▶ Identifier les institutions et acteurs responsables de la mise en œuvre et du suivi.

L'analyse repose sur l'examen des documents de politique publique, des programmes, des budgets et des documents de performance, afin de disposer d'une vision d'ensemble de la réponse publique et d'en apprécier la prise en compte des enjeux identifiés.

Cet examen conduit notamment à s'interroger sur :

- ▶ Les objectifs du programme ou du domaine concerné et leur prise en compte des inégalités entre les femmes et les hommes.
- ▶ L'existence éventuelle d'objectifs spécifiques relatifs à la promotion des droits des femmes.
- ▶ L'adéquation des activités prévues avec les besoins identifiés.
- ▶ L'allocation et l'affectation des ressources budgétaires.
- ▶ Les données disponibles sur les bénéficiaires et les groupes ciblés.
- ▶ Les responsabilités institutionnelles en matière de conception, de mise en œuvre et de suivi.

### Outil mobilisé

Afin d'en faciliter la conduite, une **fiche d'examen des politiques, programmes, activités et budgets** est proposée en annexe 2. Elle permet de structurer l'analyse, de rassembler les informations essentielles et de préparer les étapes suivantes.

#### “ Exemple d'utilisation

Si l'analyse met en évidence un faible accès des femmes rurales à l'appui agricole, cette étape consiste à examiner la réponse publique existante afin d'apprécier dans quelle mesure elle prend en compte cette situation.

Elle permet d'identifier les éventuels écarts entre les besoins identifiés et les interventions prévues, et d'orienter l'analyse vers les programmes, activités ou budgets nécessitant un examen plus approfondi aux étapes suivantes.

Cette étape joue ainsi un rôle de transition entre le diagnostic initial et l'analyse détaillée des activités publiques et des moyens budgétaires.

## 2.3. Étape 3. Analyse sexospécifique des activités publiques

Après l'analyse de la situation et l'examen des politiques, programmes, activités et budgets concernés, l'étape suivante consiste à apprécier, de manière plus précise, la façon dont les **activités publiques** répondent aux besoins et aux situations différenciés des femmes et des hommes. Il s'agit ici d'examiner les services, programmes, dispositifs ou interventions concrètement mis en œuvre, afin de déterminer dans quelle mesure ils sont accessibles, pertinents et adaptés.

### Cette étape permet notamment de répondre aux questions suivantes :

- ▶ Les femmes et les hommes accèdent-ils effectivement aux mêmes activités publiques ?
  - ▶ Les conditions d'accès sont-elles équitables ?
  - ▶ Les activités proposées répondent-elles aux besoins respectifs des femmes et des hommes ?
  - ▶ Les effets observés contribuent-ils à réduire les inégalités ou tendent-ils, au contraire, à les reconduire ?
- Dans cette perspective, plusieurs outils peuvent être mobilisés.

Dans cette perspective, plusieurs outils peuvent être mobilisés.

### 2.3.1. Analyse des bénéficiaires et utilisateurs des services et activités publics

Cet outil consiste à identifier les femmes et les hommes qui accèdent effectivement à un service, à un programme ou à un dispositif public, et à examiner dans quelle mesure cette répartition est cohérente avec les objectifs poursuivis.

#### Il permet notamment de :

- ▶ **Identifier les bénéficiaires effectifs** d'une activité publique.
- ▶ **Repérer d'éventuels écarts d'accès** entre les femmes et les hommes.
- ▶ **Vérifier si les bénéficiaires correspondent aux publics visés.**
- ▶ **Mettre en évidence des obstacles différenciés dans l'accès aux services.**

---

#### “ Exemple d'utilisation

Dans un programme de soutien à la formation professionnelle, cet outil peut permettre de constater que les bénéficiaires sont majoritairement des hommes, alors même que le diagnostic initial faisait apparaître de fortes difficultés d'insertion des femmes. L'analyse peut alors conduire à interroger les critères de sélection, la localisation de l'offre, les horaires ou les modalités d'information.

---

Une fiche d'analyse des bénéficiaires et utilisateurs des services et activités publics est proposée en annexe 3 afin d'aider les administrations à examiner la répartition effective des bénéficiaires, à identifier les écarts d'accès entre les femmes et les hommes et à préparer l'analyse sexospécifique des activités publiques.

### 2.3.2. Analyse de la satisfaction des utilisatrices et des utilisateurs

Cet outil vise à recueillir et analyser le point de vue des femmes et des hommes sur la qualité, l'utilité et l'accessibilité des services ou activités proposés. Il permet d'aller au-delà des seules données quantitatives d'accès pour mieux comprendre l'expérience concrète des usagers.

#### Il permet notamment de :

- ▶ **Apprécier le niveau de satisfaction des femmes et des hommes** à l'égard d'un service public ;
- ▶ **Identifier des difficultés spécifiques** qui ne ressortent pas des seules données administratives ;
- ▶ **Mieux comprendre les écarts entre accès théorique et usage effectif** ;
- ▶ **Éclairer les ajustements à apporter à l'organisation du service.**

Une grille simplifiée d'analyse de la satisfaction des utilisatrices et des utilisateurs est proposée en annexe 4 afin d'aider les administrations à apprécier, du point de vue des femmes et des hommes, la qualité, l'utilité et l'accessibilité des services ou activités publics.

#### “ Exemple d'utilisation

Dans un centre de santé, les données administratives peuvent montrer une fréquentation relativement équilibrée entre femmes et hommes. En revanche, une enquête de satisfaction peut révéler que les femmes rencontrent davantage de difficultés liées aux temps d'attente, à l'accueil, à la confidentialité ou à la disponibilité de certains services.

### 2.3.3. Analyse des impacts des activités publiques sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Cet outil consiste à apprécier les effets concrets des activités publiques sur les femmes et les hommes, afin de déterminer si elles contribuent effectivement à réduire les inégalités observées.

#### Il permet notamment de :

- ▶ **Analyser les effets directs et indirects** d'un programme ou d'un service.
- ▶ **Mettre en évidence des effets différenciés selon le sexe.**
- ▶ **Apprécier si les activités mises en œuvre sont cohérentes avec les objectifs d'égalité.**
- ▶ **Orienter les ajustements à apporter aux interventions concernées.**

---

“ Exemple d'utilisation

Une politique de distribution d'équipements agricoles peut sembler ouverte à tous. Toutefois, l'analyse peut montrer que les femmes en bénéficient peu en raison d'un accès plus limité à la terre, au crédit ou à l'information. L'activité profite alors principalement aux hommes et ne contribue pas à corriger les écarts existants.

---

### 2.3.4. Évaluation des besoins sensibles au genre

Cet outil consiste à examiner si les activités publiques répondent effectivement aux besoins différenciés des femmes et des hommes, tels qu'ils ressortent du diagnostic de situation.

Il permet notamment de :

- ▶ Mettre en relation les besoins recensés et les activités programmées ;
- ▶ Apprécier la pertinence des réponses publiques ;
- ▶ Éviter des réponses uniformes à des situations différenciées ;
- ▶ Renforcer la qualité du ciblage des interventions publiques.

---

“ Exemple d'utilisation

Dans un programme d'appui à l'entrepreneuriat, cette évaluation peut montrer que les femmes ont moins besoin de formations générales que d'un accompagnement plus ciblé en matière d'accès au financement, aux marchés ou aux réseaux professionnels. L'analyse peut alors conduire à adapter le contenu des activités proposées.

---

### 2.4. Étape 4. Analyse sexospécifique des budgets associés

Cette étape consiste à examiner les **budgets associés** aux politiques, programmes et activités analysés précédemment. Alors que l'étape 3 porte principalement sur le contenu et les effets des activités publiques, l'étape 4 vise à apprécier si les ressources budgétaires mobilisées sont cohérentes avec les objectifs poursuivis, si elles bénéficient effectivement aux femmes et aux hommes dans des proportions justifiées, et si leur exécution correspond aux engagements affichés.

### Elle permet notamment de répondre aux questions suivantes :

- ▶ Les allocations budgétaires sont-elles cohérentes avec les inégalités identifiées et les objectifs poursuivis ?
- ▶ Les femmes et les hommes bénéficient-ils effectivement des dépenses publiques dans des proportions compatibles avec leurs besoins respectifs ?
- ▶ Les montants prévus sont-ils suffisants au regard des résultats attendus ?
- ▶ Les crédits votés sont-ils effectivement exécutés ?

Dans cette perspective, plusieurs outils peuvent être mobilisés.

#### **2.4.1. Analyse de l'incidence des bénéfices ventilée par sexe**

L'analyse de l'incidence des bénéfices ventilée par sexe consiste à examiner comment les bénéfices d'une dépense publique ou d'un service public sont effectivement répartis entre les femmes et les hommes. Appliqué au budget programme, elle vise à mesurer qui bénéficie et dans quelle proportion, des ressources publiques engagées dans un secteur, un programme, une action ou une activité donnée.

Cet outil est particulièrement utile dans les secteurs où il est possible d'estimer un **coût unitaire** du service rendu et d'identifier les utilisateurs effectifs du service, notamment dans l'éducation, la santé, la protection sociale ou certains dispositifs de subvention.

#### L'analyse repose classiquement sur trois étapes :

##### → **Etape 1- Identifier les activités financées et estimer leur coût unitaire moyen**

Il s'agit de délimiter le périmètre de l'analyse en repérant les activités financées par l'État dans le cadre du programme ou de l'action considérés, ainsi que les montants budgétaires ou exécutés qui leur sont associés.

##### → **Etape 2- Identifier les utilisateurs effectifs du service**

Cette étape consiste à déterminer qui bénéficie effectivement des activités financées, en ventilant les bénéficiaires au minimum par sexe, et si possible, selon d'autres variables pertinentes telles que l'âge, le lieu de résidence, le niveau de revenu ou la situation de vulnérabilité. Elle permet de vérifier si les groupes effectivement bénéficiaires correspondent aux publics visés et de mettre en évidence d'éventuels écarts d'accès ou d'utilisation.

##### → **Étape 3 – Mettre en relation le coût unitaire moyen et le profil des bénéficiaires afin d'estimer la répartition des bénéfices entre femmes et hommes.**

Cette dernière étape consiste à croiser, pour chaque activité analysée, le coût unitaire moyen avec le nombre de bénéficiaires femmes et hommes, afin d'estimer la part des bénéfices revenant respectivement aux unes et aux autres. L'outil permet ainsi d'apprécier la répartition effective des avantages procurés par la dépense publique et d'analyser si cette répartition est cohérente avec les objectifs d'équité ou de réduction des inégalités.

### Cet outil permet notamment de :

- ▶ Objectiver la répartition réelle des bénéfices d'un service public.
- ▶ Vérifier si une dépense en apparence universelle est effectivement équitable dans ses effets.
- ▶ Comparer la distribution des bénéfices entre sous-secteurs ou entre catégories de population.
- ▶ Éclairer les arbitrages budgétaires entre différentes composantes d'une politique publique.

### “ Exemple d'application-Analyse de l'incidence des bénéfices ventilée par sexe

#### Activité : Prise en charge et encadrement des personnes en situation de handicap

Le présent exemple illustre, la démarche d'analyse de l'incidence des bénéfices ventilée par sexe appliquée à une activité destinée aux personnes en situation de handicap. Il montre comment relier l'activité et ses prestations, les bénéficiaires effectifs, les coûts unitaires et la répartition finale des bénéfices entre femmes et hommes.

#### Étape 1. Définir l'activités et les prestations qui lui sont rattachée et les couts associés

Dans cet exemple, l'activité « **Prise en charge et encadrement des personnes en situation de handicap** » est mise en œuvre à travers trois types de prestations :

- Des prestations de rééducation / réadaptation fonctionnelle, souvent répétées au cours de l'année
- Des prestations d'encadrement et d'accompagnement psycho-social, individuelles et collectives.
- Des prestations de formation et de réhabilitation professionnelle, organisées en sessions ou cycles de formation.

Le **Budget annuel est de** : 36 000 000 MRU et se répartit comme suit :

Prestations fournies au niveau de l'activité	Budget exécuté (MRU)
Rééducation / réadaptation fonctionnelle	16 200 000
Encadrement et accompagnement psycho-social	7 799 760
Formation et réhabilitation professionnelle	2 400 000
Total	26 399 760

## Étape 2. Identifier et ventiler les bénéficiaires effectifs

La deuxième étape consiste à déterminer qui bénéficie effectivement des activités. Préalablement, il y a lieu de déterminer le volume des prestations incluse au niveau de l'activité.

Prestation	Séances / sessions / interventions	Observation
Rééducation / réadaptation fonctionnelle	5 400 séances	Suivis répétés dans 3 centres ; env. 12 séances par bénéficiaire en moyenne
Encadrement et accompagnement psycho-social	1 656 interventions	Entretiens individuels, ateliers collectifs, orientation familiale et sociale
Formation et réhabilitation professionnelle	12 sessions	Cycles de formation dans 2 centres, avec groupes de bénéficiaires

Le tableau suivant met en relation le volume des activités réalisées et leur répartition entre femmes et hommes. Contrairement à une approche fondée uniquement sur le nombre de bénéficiaires, cette présentation repose sur le **volume d'activités effectivement consommé**, afin de mieux refléter l'utilisation réelle des services.

Activités	Volume total (séances / interventions / sessions)	Femmes / filles (volume)	Part des femmes	Hommes / garçons (volume)	Part des hommes
Rééducation / réadaptation fonctionnelle	5 400 séances	2 280	42,2 %	3 120	57,8 %
Encadrement et accompagnement psycho-social	1 656 interventions	939	56,7 %	717	43,3 %
Formation et réhabilitation professionnelle	12 sessions	4,2*	35,0 %	7,8*	65,0 %

**\*Pour la formation, le volume est estimé en appliquant la proportion de femmes et d'hommes au nombre total de sessions, à titre d'approximation.**

Le nombre de bénéficiaire n'est pas calculé en nombre de femmes et d'hommes mais plutôt en nombre de services bénéficiant aux femmes et ceux bénéficiant aux hommes.

La lecture du tableau montre que la répartition entre femmes et hommes varie selon les prestations. Les femmes représentent **42,2 % du volume total de rééducation, 56,7 % des activités d'accompagnement psycho-social, mais seulement 35 % des activités de formation et de réhabilitation professionnelle.**

### Étape 3. Mettre en relation le coût unitaire moyen et le profil des bénéficiaires afin d'estimer la répartition des bénéfices entre femmes et hommes.

La troisième étape consiste à mettre en relation les coûts des activités avec leur utilisation effective par les femmes et les hommes, afin d'estimer la répartition des bénéfices.

Dans un premier temps, il est nécessaire de déterminer un **coût unitaire moyen par unité d'activité** (séance, intervention ou session), en rapportant le budget exécuté au volume total d'activités réalisées.

Activités	Budget exécuté (MRU)	Volume total	Coût unitaire moyen (MRU / unité)
Rééducation / réadaptation fonctionnelle	16 200 000	5 400 séances	3 000
Encadrement et accompagnement psycho-social	7 799 760	1 656 interventions	4 710
Formation et réhabilitation professionnelle	2 400 000	12 sessions	200 000

Le coût unitaire moyen le plus élevé concerne la formation et la réhabilitation professionnelle. Cela s'explique par le fait que cette activité mobilise des ressources importantes, notamment en termes d'encadrement technique, d'équipements et d'accompagnement individualisé. À l'inverse, la rééducation repose sur un volume élevé de séances, ce qui conduit à un coût unitaire plus faible.

Dans un second temps, ce coût unitaire est appliqué au volume d'activités consommé par les femmes et les hommes afin d'estimer la part des bénéfices.

Activités	Coût unitaire moyen (MRU / unité)	Femmes / filles (MRU)	Hommes / garçons (MRU)	Total (MRU)
Rééducation / réadaptation fonctionnelle	3 000	$3\,000 \times 2\,280 = 6\,840\,000$	$3\,000 \times 3\,120 = 9\,360\,000$	<b>16 200 000</b>
Encadrement et accompagnement psycho-social	4 710	$4\,710 \times 939 = 4\,422\,690$	$4\,710 \times 717 \approx 3\,377\,070$	<b>7 799 760</b>
Formation et réhabilitation professionnelle	200 000	$200\,000 \times 4,2 = 840\,000$	$200\,000 \times 7,8 = 1\,560\,000$	<b>2 400 000</b>
<b>Total</b>		<b>12 102 690</b>	<b>14 297 070</b>	<b>26 399 760</b>

La synthèse globale de l'incidence des bénéfiques par sexe est présentée ci-dessous

Sexe	Bénéfice estimé (MRU)	Part dans le total
Femmes / filles	12 102 690	45,84 %
Hommes / garçons	14 297 070	54,16 %
<b>Total</b>	26 399 760	100 %

#### Étape 4 – Interprétation des résultats

Sur un budget total de 26 399 760 MRU, les femmes captent 45,84 % des bénéfiques, contre 54,16% pour les hommes.

Cet écart s'explique principalement par leur faible accès à la formation professionnelle (35 % du volume), activité pourtant la plus coûteuse et structurante.

À l'inverse, leur présence majoritaire dans l'accompagnement psycho-social ne compense pas cet écart, en raison du poids budgétaire plus faible de cette activité.

Ces résultats montrent qu'une action universelle peut produire des effets inégalement répartis, en fonction de l'accès différencié aux activités et de leur coût.

#### 2.4.2. Évaluation de l'adéquation des allocations budgétaires

L'évaluation de l'adéquation des allocations budgétaires consiste à apprécier si les ressources prévues au budget sont suffisantes et cohérentes au regard des objectifs affichés en matière de réduction des inégalités et de promotion des droits des femmes.

Cet outil vise à examiner si les moyens mobilisés permettent effectivement de mettre en œuvre une politique ou un programme d'une manière sensible au genre, qu'il s'agisse de répondre aux besoins différenciés des femmes et des hommes ou de financer des mesures spécifiques destinées à corriger des inégalités identifiées.

Une fiche pratique est proposée en annexe 5 afin de guider l'analyse de l'adéquation des allocations budgétaires à partir de questions structurées.

#### Il permet notamment de :

- ▶ Examiner si les ressources prévues correspondent à l'ampleur des besoins identifiés.
- ▶ Apprécier la cohérence entre les ambitions affichées et les moyens effectivement mobilisés.
- ▶ Repérer les situations dans lesquelles un objectif affiché n'est pas soutenu par une allocation suffisante.
- ▶ Mieux apprécier la crédibilité budgétaire des engagements pris.

L'outil conduit ainsi à confronter les objectifs annoncés, les activités prévues et les ressources effectivement inscrites au budget. Il permet de vérifier si les crédits alloués sont à la hauteur des inégalités constatées, du nombre de personnes concernées et des conditions nécessaires à une mise en œuvre effective des actions prévues.

### Il est particulièrement utile pour apprécier :

- ▶ Si les prestations prévues sont suffisamment financées.
- ▶ Si des mesures spécifiques sont prévues pour traiter des inégalités qui affectent plus particulièrement les femmes.
- ▶ Si le budget couvre, au-delà de la mise en œuvre, les besoins liés au diagnostic, au suivi et à l'évaluation des résultats.

#### “ Exemple d'utilisation

Une politique visant à améliorer l'accès des femmes rurales aux services de santé maternelle peut apparaître insuffisamment soutenue si les crédits prévus pour les centres de santé, les équipements, les personnels ou les actions de proximité restent très limités. L'outil permet alors de confronter l'objectif affiché à la réalité des moyens budgétaires et d'apprécier si les allocations prévues sont cohérentes avec les besoins à couvrir.

### 2.4.3. Évaluation des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles

Cet outil permet de comparer les dépenses programmées et les dépenses effectivement exécutées, afin d'apprécier la réalité de l'effort budgétaire consenti.

#### Il permet notamment de :

- ▶ Vérifier si les crédits prévus ont été effectivement consommés.
- ▶ Identifier les écarts entre programmation et exécution.
- ▶ Apprécier les conséquences de ces écarts sur la mise en œuvre des activités et sur les bénéficiaires.
- ▶ Renforcer le lien entre analyse budgétaire et suivi de l'exécution.

#### “ Exemple d'utilisation

Un programme destiné à renforcer l'autonomisation économique des femmes peut avoir été correctement doté en budget. Toutefois, si une part importante des crédits n'est pas exécutée, les effets attendus sur les bénéficiaires resteront limités. L'analyse des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles permet alors de mettre en évidence un décalage entre l'engagement budgétaire et l'effort effectivement réalisé.

#### 2.4.4. Estimation des coûts de personnel

Cet outil permet d'apprécier la part et la structure des dépenses de personnel dans les politiques ou services concernés, lorsque cette information est déterminante pour comprendre la réalité du financement d'une action publique.

##### Il permet notamment de :

- ▶ Mieux apprécier la structure réelle des coûts d'un programme ou d'un service.
- ▶ Examiner si les ressources humaines mobilisées sont cohérentes avec les objectifs poursuivis.
- ▶ Identifier d'éventuels déséquilibres susceptibles d'affecter la qualité ou l'accessibilité du service.

---

##### “ Exemple d'utilisation

Dans le secteur de la santé, une action visant à améliorer l'accès des femmes à des services de proximité peut être compromise par l'insuffisance de personnel qualifié dans certaines zones. L'estimation des coûts de personnel permet alors de mieux apprécier si les ressources humaines mobilisées sont compatibles avec l'objectif poursuivi.

---

#### 2.5. Étape 5. Élaboration de recommandations

L'analyse BSG n'a pas vocation à demeurer au stade du constat. Elle doit permettre de dégager, à partir des éléments recueillis aux étapes précédentes, des pistes d'ajustement ou d'amélioration susceptibles de renforcer la contribution des politiques publiques à la promotion des droits des femmes.

L'élaboration de recommandations consiste donc à traduire les constats de l'analyse en propositions opérationnelles, portant aussi bien sur les activités publiques que sur les moyens budgétaires, les modalités de mise en œuvre ou les outils de suivi.

### À ce stade, les recommandations peuvent notamment viser à :

- ▶ **Ajuster le contenu d'une politique ou d'un programme** lorsqu'il apparaît insuffisamment adapté aux besoins différenciés des femmes et des hommes.
- ▶ **Modifier les modalités d'accès à un service ou à un dispositif**, lorsque des obstacles spécifiques ont été identifiés.
- ▶ **Réorienter ou renforcer certaines allocations budgétaires**, lorsque les moyens apparaissent insuffisants ou mal ciblés.
- ▶ **Améliorer les données, les indicateurs ou les dispositifs de suivi**, lorsque l'analyse a mis en évidence des insuffisances d'information.
- ▶ **Préciser les responsabilités institutionnelles**, lorsque celles-ci conditionnent la bonne mise en œuvre des ajustements proposés.

Les recommandations gagnent à être formulées de manière claire, réaliste et directement exploitable. Elles doivent être hiérarchisées en fonction des priorités, des capacités disponibles et des conditions de faisabilité.

#### “ Exemple d'utilisation

Si l'analyse montre qu'un programme de formation professionnelle bénéficie très peu aux femmes en raison d'horaires inadaptés ou de critères de sélection peu favorables, les recommandations peuvent porter sur la révision des horaires, l'amélioration de l'information, l'adaptation des critères d'accès ou le renforcement de dispositifs d'accompagnement.

## 2.6. Étape 6. Mise en œuvre des recommandations

Une fois les recommandations formulées, l'étape suivante consiste à organiser leur mise en œuvre. Il s'agit ici de passer de l'analyse à l'action, en identifiant les mesures à engager, les institutions concernées, les responsabilités respectives et, lorsque cela est nécessaire, les implications budgétaires ou organisationnelles des ajustements proposés.

### Cette étape permet notamment de :

- ▶ **Identifier les acteurs responsables de la mise en œuvre.**
- ▶ **Préciser les actions à entreprendre.**
- ▶ **Évaluer les moyens nécessaires**, y compris les implications financières, techniques ou organisationnelles.
- ▶ **Inscrire les ajustements dans le calendrier budgétaire ou administratif pertinent.**
- ▶ **Assurer la cohérence entre recommandations, outils de gestion et pratiques administratives.**

Dans une démarche progressive de BSG, cette étape est particulièrement importante. Elle permet de veiller à ce que les recommandations ne demeurent pas purement déclaratives, mais puissent se traduire dans les documents budgétaires, les supports de performance, les pratiques de gestion ou les dispositifs de service public.

### “ Exemple d'utilisation

Lorsqu'une recommandation vise à améliorer l'accès des femmes à un dispositif de soutien économique, sa mise en œuvre peut impliquer la révision des critères d'éligibilité, l'ajout d'une activité d'accompagnement spécifique, la mobilisation d'un budget complémentaire ou l'adaptation des outils de suivi.

## 2.7. Étape 7. Examen et amélioration continus : suivi et évaluation

La démarche de BSG ne s'achève pas avec la formulation et la mise en œuvre de recommandations. Elle suppose un processus continu de suivi, d'examen et d'amélioration, afin d'apprécier les effets des ajustements introduits, d'identifier les difficultés persistantes et de renforcer progressivement la qualité des interventions publiques.

### Cette étape permet notamment de :

- ▶ Suivre l'application effective des recommandations retenues.
- ▶ Mesurer les progrès réalisés au regard des objectifs poursuivis.
- ▶ Identifier les écarts entre les changements attendus et les résultats observés.
- ▶ Repérer les difficultés qui appellent de nouveaux ajustements.
- ▶ Alimenter un processus d'apprentissage et d'amélioration continue.

Le suivi et l'évaluation constituent ainsi le prolongement naturel de l'analyse. Ils permettent de vérifier si les changements introduits ont effectivement contribué à améliorer la prise en compte des droits des femmes et à réduire les inégalités identifiées.

### “ Exemple d'utilisation

Après la révision d'un programme d'appui à l'entrepreneuriat féminin, le suivi peut permettre d'observer si la participation des femmes a effectivement augmenté, si les bénéficiaires sont plus diversifiées qu'auparavant, et si les résultats économiques recherchés commencent à se matérialiser. Une telle observation permet ensuite de consolider les mesures efficaces ou d'ajuster celles qui le sont moins.

MODULE 3

# ENVIRONNEMENT FAVORABLE



## MODULE 3

# Concepts, définitions et enjeux de la BSG

- 
1. Données, statistiques et systèmes d'information
  2. Renforcement de capacités et apprentissage institutionnel
-

**L**a mise en œuvre de la budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes ne dépend pas uniquement du cadre juridique, des orientations institutionnelles ou des approches méthodologiques retenues. Elle suppose également un environnement favorable, permettant aux administrations de disposer d'informations pertinentes, de capacités adaptées et de repères méthodologiques pour inscrire cette démarche dans la durée. Dans le contexte mauritanien, cet environnement favorable constitue un appui essentiel à l'opérationnalisation progressive de la BSG, en ce qu'il contribue à renforcer la qualité de l'analyse, la cohérence de l'action publique et les conditions d'une appropriation institutionnelle durable. Les principales composantes de cet environnement sont : la disponibilité des données et un renforcement de capacités.

## 1. Données, statistiques et systèmes d'information

Les données, statistiques et systèmes d'information constituent un fondement indispensable de la budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes. Ils permettent d'objectiver les inégalités entre les femmes et les hommes, d'éclairer les choix budgétaires et de suivre les résultats des politiques publiques.

### 1.1. Pourquoi les données sont déterminantes pour la BSG

Dans une démarche de BSG, les données ventilées par sexe ont une fonction centrale. Elles permettent de rendre visibles des inégalités qui resteraient autrement peu perceptibles dans les documents budgétaires et d'éclairer les différences de situation, d'accès ou de bénéfice entre les femmes et les hommes.

#### Ainsi, les données remplissent plusieurs fonctions complémentaires :

- 
- ▶ Documenter le diagnostic, **en objectivant les écarts et les besoins différenciés.**
  - ▶ Éclairer les choix budgétaires, **en aidant à justifier les priorités retenues.**
  - ▶ Appuyer les approches d'intégration, **notamment lorsqu'il s'agit d'identifier, de justifier ou de suivre des dépenses sensibles au genre.**
  - ▶ Alimenter la budgétisation axée sur la performance, **à travers des objectifs, indicateurs et résultats renseignés de manière plus pertinente.**
  - ▶ Renforcer le suivi et l'évaluation, **en permettant d'apprécier les effets des politiques et des dépenses publiques.**
  - ▶ Les données contribuent directement à améliorer la qualité de la décision budgétaire et la redevabilité de l'action publique.
-



Au **Maroc**, la budgétisation sensible au genre s'est appuyée progressivement sur la mobilisation de **statistiques ventilées par sexe**, la mise en place d'un **système d'information sur le genre** et l'intégration d'**indicateurs sensibles au genre** dans la programmation budgétaire.

Les données sont **rassemblées et centralisées** afin de fournir, par secteur, des informations actualisées utiles aux **études d'impact**, au **suivi** et à l'**évaluation** des programmes budgétaires. Ce système est alimenté par les **départements ministériels**, qui fournissent des statistiques et renseignent les indicateurs sensibles au genre intégrés dans leur programmation budgétaire. Cette expérience montre que l'appui à la BSG ne repose pas seulement sur la disponibilité de données, mais aussi sur leur **organisation**, leur **actualisation régulière** et leur **articulation avec les dispositifs de performance**.

<sup>1</sup> Ministère des Finances et Centre de l'Excellence pour la BSG (2017). Guide méthodologique relatif à l'ancrage de la budgétisation sensible au genre dans les stratégies, programmes et actions des départements ministériels. Maroc

## 1.2. Sources de données et systèmes d'information mobilisables en Mauritanie

Dans le contexte mauritanien, la budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes peut s'appuyer sur un ensemble de sources complémentaires, issues à la fois du système statistique national et des dispositifs d'information administratifs. Ces différentes sources n'ont pas la même portée ni le même degré de disponibilité, mais elles peuvent, lorsqu'elles sont correctement exploitées, contribuer à documenter les inégalités entre les femmes et les hommes, à éclairer les choix budgétaires et à appuyer le suivi des politiques publiques.



À ce titre, les principales sources mobilisables sont les suivantes :

- ▶ **Les données statistiques produites au niveau national**, qui permettent d'éclairer les écarts entre les femmes et les hommes dans différents domaines d'intervention publique.
- ▶ **Les données administratives détenues par les ministères et institutions**, qui renseignent plus directement sur la mise en œuvre des politiques, notamment à travers les bénéficiaires, l'accès aux services, les dispositifs d'appui, les réalisations enregistrées ou les indicateurs de performance.
- ▶ **Les systèmes d'information sectoriels**, qui peuvent constituer un support utile pour organiser, consolider et exploiter les informations nécessaires au suivi des interventions publiques.


Les systèmes d'information occupent, à cet égard, une place particulière. Lorsqu'ils sont suffisamment structurés, ils permettent non seulement de produire des informations utiles, mais aussi de relier plus étroitement les données disponibles aux besoins de programmation, de gestion et de suivi. Dans le cas de la Mauritanie, la réforme budgétaire engagée, fondée sur la logique de performance, offre un cadre favorable pour renforcer progressivement cette articulation entre les données disponibles, les objectifs poursuivis et le suivi des résultats.

### 1.3. Principales limites à prendre en compte

La question n'est pas seulement de savoir si des données existent, mais si elles sont effectivement mobilisables dans une logique de BSG. À cet égard, plusieurs limites peuvent être relevées. Certaines données ne sont pas systématiquement ventilées par sexe ; d'autres existent mais demeurent dispersées entre plusieurs structures ou difficiles à consolider. Dans certains cas, les indicateurs utilisés ne permettent pas de rendre compte de manière suffisamment précise des écarts ou des effets différenciés des politiques publiques.

À cela peuvent s'ajouter des difficultés liées à la qualité, à la régularité ou à l'accessibilité de l'information, ainsi qu'une articulation encore limitée entre les données disponibles et leur usage effectif dans le processus budgétaire. En pratique, ces limites ne constituent pas un obstacle absolu à l'engagement de la BSG, mais elles justifient une démarche progressive, fondée sur les données déjà disponibles et sur l'identification des lacunes les plus importantes.

### Orientations pour un renforcement progressif dans le contexte de ma Mauritanie

 Dans le cas de la Mauritanie, le renforcement des données, des statistiques et des systèmes d'information doit être envisagé comme un processus progressif, étroitement lié à la montée en charge de la BSG. Il ne s'agit pas de mettre en place d'emblée un dispositif exhaustif, mais d'améliorer progressivement les conditions de production, d'organisation et d'exploitation de l'information utile à la décision budgétaire.

#### À cette fin, plusieurs orientations peuvent être retenues :

- ▶ **Repérer les données déjà disponibles** dans les secteurs et programmes concernés.
- ▶ Intégrer progressivement la ventilation par sexe **dans les données relatives aux bénéficiaires, usagers et résultats.**
- ▶ **Mieux relier les systèmes d'information sectoriels** aux besoins de la programmation, du suivi et de l'évaluation budgétaires.
- ▶ **Harmoniser certains indicateurs et canevas de remontée d'information**, afin de faciliter l'exploitation des données.
- ▶ **Définir, par secteur ou programme, un socle minimum de données utiles à la BSG.**

Ainsi conçu, le renforcement des données et des systèmes d'information ne constitue pas un chantier distinct de la budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes. Il en est l'un des appuis concrets, dans la mesure où il permet de rendre cette démarche plus crédible, plus opérationnelle et plus utile à la décision publique.

## 2. Renforcement de capacités et apprentissage institutionnel

La mise en œuvre de la budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes suppose, au-delà des dispositifs et des outils, un renforcement progressif des capacités des acteurs et un accompagnement adapté. Elle appelle également des mécanismes permettant de capitaliser les expériences, de diffuser les pratiques utiles et de soutenir un apprentissage institutionnel dans la durée. Dans le contexte mauritanien, cet enjeu est d'autant plus important que l'appropriation de la BSG reposera largement sur la capacité des administrations à intégrer progressivement de nouveaux repères d'analyse, de programmation, de suivi et d'évaluation.

## 2.1. Sensibilisation et formation des acteurs

La BSG implique une évolution des pratiques administratives et budgétaires. À ce titre, sa mise en œuvre ne peut reposer sur la seule diffusion d'orientations générales ; elle suppose que les acteurs concernés en comprennent les finalités, les exigences et les implications pratiques. La sensibilisation et la formation constituent donc un levier essentiel pour favoriser une compréhension partagée de la démarche et en soutenir l'appropriation progressive.

**Dans cette perspective, l'effort à conduire porte à la fois sur :**

- ▶ **La sensibilisation des acteurs**, afin de clarifier ce qu'est la BSG, ce qu'elle recouvre concrètement et ce qu'elle n'implique pas ;
- ▶ **La formation technique**, pour permettre aux administrations de mobiliser les approches, outils et données utiles à son opérationnalisation ;
- ▶ **L'adaptation des contenus aux responsabilités exercées**, les besoins n'étant pas les mêmes selon qu'il s'agit des services budgétaires, des responsables de programmes, des structures sectorielles, des services statistiques ou des points focaux genre.



**Dans le contexte mauritanien**, la formation gagnerait à être conçue comme un **processus** progressif, adossé au rythme de déploiement de la BSG. Elle pourrait ainsi commencer par les structures les plus directement concernées, puis être étendue à d'autres acteurs à mesure que les pratiques se consolident.

## 2.2. Outils méthodologiques et référentiels d'appui

Le renforcement des capacités suppose également la mise à disposition de repères méthodologiques clairs et partagés. Les administrations ont besoin de supports leur permettant de traduire les principes de la BSG dans leurs documents, leurs analyses et leurs pratiques courantes. À cet égard, le guide méthodologique constitue une base essentielle, mais il peut utilement être complété par d'autres outils d'appui plus ciblés.

**Ces outils peuvent notamment prendre la forme de :**

- ▶ **Notes d'orientation ou fiches pratiques**, pour expliciter certaines notions ou démarches.
- ▶ **Grilles de lecture et check-lists**, afin d'aider les services à vérifier la prise en compte du genre dans leurs travaux.
- ▶ **Canevas ou modèles de présentation**, pour harmoniser les pratiques de justification, de suivi ou de documentation.
- ▶ **Référentiels d'indicateurs ou exemples sectoriels**, pour faciliter les premières applications.



**Dans le cas de la Mauritanie**, l'intérêt de tels outils est de sécuriser la mise en œuvre des premiers exercices, d'harmoniser les attentes entre administrations et de réduire les difficultés d'interprétation. Leur élaboration peut être progressive, en privilégiant d'abord les supports les plus directement utiles à l'action.

### 2.3. Assistance technique et accompagnement des ministères

L'existence de capacités de base et d'outils méthodologiques ne suffit pas toujours à garantir une mise en œuvre homogène et effective. Dans les phases initiales, les ministères et institutions peuvent avoir besoin d'un accompagnement plus rapproché pour traduire les orientations méthodologiques dans leurs documents, leurs procédures et leurs pratiques.

#### Cet accompagnement peut recouvrir plusieurs formes :

- ▶ **Un appui à la formulation des premières applications**, notamment dans les secteurs ou programmes pilotes.
- ▶ **Une assistance à l'identification des données et indicateurs mobilisables ;**
- ▶ **Un appui à la relecture ou à l'amélioration de certains documents budgétaires et de performance ;**
- ▶ **Des ateliers techniques ou missions d'appui ciblées**, destinés à résoudre des difficultés concrètes de mise en œuvre.



Dans le contexte mauritanien, une telle démarche pourrait utilement s'appuyer sur un déploiement progressif, en accompagnant en priorité un nombre limité de ministères ou de programmes. Cette approche permettrait de consolider les premières pratiques, de produire des exemples adaptés au contexte national et de faciliter, par la suite, l'extension du dispositif à d'autres administrations.

### 2.4. Capitalisation et diffusion des pratiques

La mise en œuvre de la BSG ne relève pas uniquement d'une logique d'application ; elle s'inscrit aussi dans un processus d'apprentissage institutionnel. À ce titre, les expériences conduites par les administrations gagnent à être documentées, analysées et partagées. La capitalisation permet de tirer parti des premières applications, d'identifier les difficultés rencontrées, de mettre en évidence les solutions apportées et d'enrichir progressivement les référentiels d'appui.

#### La diffusion des pratiques utiles peut notamment passer par :

- ▶ **Des retours d'expérience ou échanges entre administrations ;**
- ▶ **Des recueils d'exemples ou de bonnes pratiques ;**
- ▶ **Des supports de formation enrichis à partir des applications réalisées ;**
- ▶ **Des espaces de partage ou de coordination**, permettant d'alimenter un apprentissage collectif.



Dans le cas de la Mauritanie, cette dimension est particulièrement importante. Elle peut contribuer à éviter la dispersion des efforts, à favoriser une montée en qualité progressive du dispositif et à ancrer la BSG dans des pratiques administratives de plus en plus stabilisées.

## Orientations pour une montée en charge progressive adaptée au contexte mauritanien

Le renforcement des capacités, l'accompagnement des acteurs et l'apprentissage institutionnel doivent être envisagés comme des leviers complémentaires d'une même dynamique. Dans le contexte mauritanien, leur développement gagnerait à s'inscrire dans une logique de progressivité, en tenant compte du niveau de maturité des administrations, des réformes déjà engagées et des priorités de déploiement retenues.



À cette fin, plusieurs orientations peuvent être retenues :

- ▶ **Prévoir un effort initial de sensibilisation et de formation ciblée.**
- ▶ **Mettre à disposition des outils méthodologiques simples et directement utilisables.**
- ▶ **Organiser un accompagnement technique pour les premiers exercices d'application.**
- ▶ **Documenter et diffuser les expériences conduites,** afin d'en tirer des enseignements utiles.
- ▶ **Inscrire la montée en capacité dans la durée,** plutôt que dans une logique ponctuelle.

Le renforcement des capacités et de l'accompagnement ne constitue pas un appui secondaire à la BSG. Il en est l'une des conditions de consolidation, dans la mesure où il permet de transformer une orientation méthodologique en pratique institutionnelle effective.



MODULE 4

## RESPONSABILITE ET TRANSPARENCE

# Module 4

## Responsabilité et transparence

---

1. Documentation budgétaire sensible au genre
  2. Contrôle, suivi, redevabilité et information du public
-

## 1. Documentation budgétaire sensible au genre

La documentation budgétaire sensible au genre constitue l'un des principaux instruments de transparence et de redevabilité. Il s'agit d'un exposé de budget sensible au genre qui pour objet de rendre lisible, au moment de la présentation du budget, la manière dont les choix budgétaires prennent en compte les objectifs de promotion des droits des femmes, les mesures retenues, les moyens mobilisés et lorsque cela est possible, les résultats attendus ou constatés.

Dans le contexte mauritanien, l'enjeu n'est pas de multiplier les supports, mais de retenir un format de présentation à la fois lisible, cohérent avec l'architecture budgétaire existante et susceptible d'être progressivement enrichi. La documentation budgétaire sensible au genre peut ainsi prendre plusieurs formes, selon le niveau de structuration recherché, le degré de maturité du dispositif et la disponibilité des informations.

### 1.1. Finalité de la documentation budgétaire sensible au genre

La documentation budgétaire sensible au genre vise à expliciter la manière dont le budget contribue à la promotion des droits des femmes et à la réduction des inégalités, en rendant plus visibles les liens entre les priorités publiques, les mesures financées et les résultats recherchés.

À ce titre, elle peut remplir plusieurs fonctions complémentaires :

- ▶ **Rendre visibles les engagements budgétaires** en faveur de la promotion des droits des femmes.
- ▶ **Mettre en relation les orientations stratégiques et les mesures financées.**
- ▶ **Faciliter une lecture transversale du budget**, au-delà de la seule présentation administrative ou sectorielle.
- ▶ **Appuyer le suivi, le contrôle et la redevabilité**, en mettant à disposition une information structurée et exploitable.
- ▶ **Améliorer la traçabilité**, dans le temps, des efforts consentis et de leur évolution.

Dans une première étape, cette documentation peut avoir une fonction principalement descriptive et de mise en visibilité. À mesure que le dispositif se consolide, elle peut être enrichie par des éléments plus analytiques relatifs aux objectifs poursuivis, aux indicateurs mobilisés, aux réalisations observées et, le cas échéant, aux écarts constatés.

### 1.2. Formats possibles de la documentation sensible au genre

Plusieurs formats peuvent être envisagés pour donner corps à cette documentation budgétaire sensible au genre. Ces formats ne s'excluent pas nécessairement ; ils peuvent être mobilisés de manière progressive ou complémentaire.

### 1.2.1. Le rapport ou document transversal sensible au genre

Le rapport ou document transversal sensible au genre constitue un format de présentation permettant de regrouper, dans un support unique, les principales informations relatives à la prise en compte du genre dans tous les budgets ministériels. Présenté à côté du projet de budget, il permet d'offrir une lecture d'ensemble des interventions publiques concourant à la promotion des droits des femmes, au-delà de leur répartition entre ministères, programmes ou secteurs.

#### Ce format présente plusieurs intérêts :

- Offrir une vision consolidée et lisible de l'effort public.
- Mettre en évidence la contribution de plusieurs ministères ou programmes à un même objectif.
- Constituer un support identifiable pour le débat budgétaire, le suivi et le contrôle.

#### Il peut notamment comporter :

- Un rappel du cadre stratégique et des objectifs poursuivis.
- Une présentation des principaux secteurs, programmes ou mesures concernés.
- Une synthèse des moyens budgétaires mobilisés.
- Des éléments relatifs aux résultats attendus ou constatés, lorsqu'ils sont disponibles.

### 1.2.2. Les rapports sectoriels

Les rapports sectoriels permettent de décliner la documentation sensible au genre au niveau des ministères. Ils présentent un intérêt particulier lorsque la prise en compte du genre s'inscrit dans les politiques sectorielles, les objectifs de programme et les indicateurs de performance.

#### Ce format permet notamment de :

- **Faire apparaître la logique d'intégration du genre dans chaque secteur ;**
- **Relier plus directement les engagements aux activités, aux crédits et aux résultats attendus ;**
- **Responsabiliser les ministères dans la production et la présentation de l'information.**

Les rapports sectoriels peuvent être particulièrement utiles dans une démarche progressive, notamment pour les ministères les plus avancés ou appelés à jouer un rôle pilote.

### 1.2.3. Une fiche annexe budgétaire

L'annexe budgétaire constitue un format plus formalisé. Elle permet de regrouper, dans un document joint au projet de budget ou annexé à certains documents budgétaires, les éléments relatifs à la prise en compte du genre dans le budget.

#### Ce format présente plusieurs avantages :

- **Donner une visibilité claire et stabilisée à l'information ;**
- **Fournir un support de référence pour l'examen budgétaire et le contrôle ;**
- **Renforcer la régularité de publication et la comparabilité d'un exercice à l'autre.**

Dans la pratique, une telle annexe peut prendre des formes variables. Elle peut être :

- ▶ Un document distinct joint au budget ;
- ▶ Une annexe associée aux documents de performance ;

En effet, les PAP et RAP ne peuvent utilement soutenir la documentation budgétaire sensible au genre que si la dimension genre y est explicitement introduite. À défaut, ils ne permettent pas, à eux seuls, de produire une documentation suffisamment lisible sur ce point.

**Expériences comparatives de documentation budgétaire sensible au genre**

<p>France</p> <p>Document de politique transversale</p>	<p>En <b>France</b>, la politique d'égalité entre les femmes et les hommes fait l'objet d'un <b>Document de politique transversale « Politique de l'égalité entre les femmes et les hommes »</b>, annexé au projet de loi de finances. Ce document présente, de manière transversale, les programmes et crédits concourant à cette politique, en les organisant autour des principaux axes d'intervention de l'État. Il constitue ainsi un support de lecture consolidée de l'effort public en faveur de l'égalité.</p>
<p>Maroc</p> <p>Rapport genre transversal</p>	<p>Au <b>Maroc</b>, la documentation budgétaire sensible au genre prend la forme d'un <b>Rapport sur le budget axé sur les résultats tenant compte de l'aspect genre</b>, couramment désigné comme <b>Rapport Budget Genre</b>. Ce rapport accompagne le projet de loi de finances et présente, de façon transversale, l'effort des départements ministériels en matière de prise en compte du genre, en lien avec les objectifs, les programmes et les résultats attendus. Il constitue un exemple de rapport transversal structuré à partir de contributions sectorielles.</p>
<p>Tunisie</p> <p>Fiches annexées aux PAP et RAP</p>	<p>En <b>Tunisie</b>, la prise en compte du genre s'appuie sur des supports annexés aux documents de performance, à savoir la <b>fiche BSG-Engagement</b> annexée au <b>PAP</b> et la <b>fiche BSG-Restitution</b> annexée au <b>RAP</b>. Cette démarche permet d'intégrer la dimension genre dans la logique budgétaire axée sur la performance, en reliant plus étroitement les engagements ex ante et la restitution ex post.</p>
<p>Belgique</p> <p>Note de genre</p>	<p>En <b>Belgique</b>, les crédits relatifs aux actions visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes sont identifiés dans une <b>note de genre annexée à chaque projet de budget général des dépenses</b>. Cette note constitue un support budgétaire formalisé de visibilité et de traçabilité des crédits concernés, inscrit dans le cadre fédéral de mise en œuvre du gender mainstreaming.</p>

Dans le contexte mauritanien, il paraît plus pertinent de privilégier une progression partant du **niveau sectoriel** puis de construire, à un stade plus avancé, une présentation transversale consolidée.

Cette option permet d’ancrer la prise en compte du genre au plus près des politiques publiques, des programmes, des crédits et des dispositifs de performance, tout en donnant à une éventuelle documentation transversale future une base plus solide et mieux étayée.

Au niveau sectoriel, cette documentation pourrait prendre, selon l’architecture retenue, la forme d’un **rapport sectoriel** ou d’une **annexe budgétaire sectorielle**. Elle aurait vocation à présenter, objectifs, les indicateurs, les mesures et les crédits ayant une portée en matière de promotion des droits des femmes.



### Une telle démarche permettrait :

- ▶ De renforcer les capacités sectorielles de documentation.
- ▶ D’améliorer la qualité des informations produites.
- ▶ De favoriser l’intégration de la dimension genre dans les supports budgétaires et de performance.
- ▶ De préparer, à terme, l’élaboration d’un rapport ou document transversal sensible au genre, offrant une lecture d’ensemble plus ordonnée de l’effort public.

## 2. Contrôle, suivi, redevabilité et information du public

La budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes ne repose pas uniquement sur la production d'une documentation adaptée. Elle suppose également que les informations produites puissent être mobilisées dans les mécanismes de contrôle, de suivi et de redevabilité, tout en étant rendues accessibles pour nourrir le dialogue avec les parties prenantes et le public.

### 2.1. Finalité du contrôle, du suivi, de la redevabilité et de l'information du public

Le contrôle, le suivi institutionnel et la redevabilité ont pour fonction de donner une portée effective aux informations produites dans le cadre de la BSG. Il ne s'agit pas seulement de rendre visible un effort budgétaire, mais aussi de permettre aux institutions concernées d'en examiner la cohérence, la mise en œuvre et, progressivement, les résultats.

L'information du public et le dialogue avec les parties prenantes complètent cette dynamique, en contribuant à renforcer la transparence, à améliorer la compréhension des choix budgétaires et à favoriser une appropriation plus large des enjeux liés à la promotion des droits des femmes.

#### À ce titre, ces mécanismes permettent notamment de :

- ▶ Vérifier la cohérence entre les engagements affichés et les moyens mobilisés.
- ▶ Examiner la qualité et la régularité des informations produites.
- ▶ Suivre l'évolution des efforts budgétaires dans le temps.
- ▶ Apprécier, lorsque cela est possible, les résultats obtenus.
- ▶ Renforcer la responsabilité des acteurs publics.
- ▶ Améliorer la transparence et la compréhension des choix publics.
- ▶ Alimenter le débat public autour des priorités et des résultats.

### 2.2. Acteurs concernés et rôles possibles

#### 2.2.1. Le Parlement

Le Parlement occupe une place centrale dans la mesure où il examine le projet de budget, débat des priorités publiques et contrôle l'exécution budgétaire. Dans une perspective de BSG, son rôle consiste notamment à mobiliser les informations sensibles au genre pour apprécier la contribution du budget à la promotion des droits des femmes.

#### À cet égard, le Parlement peut notamment :

- ▶ Examiner les informations sensibles au genre associées au budget.
- ▶ Les mobiliser dans le débat budgétaire.
- ▶ Interroger le gouvernement sur les objectifs, les crédits et les résultats.
- ▶ Suivre les écarts entre engagements et réalisations.

### 2.2.2. Les institutions de contrôle et d'audit

Les institutions de contrôle et d'audit peuvent également jouer un rôle important dans le renforcement de la redevabilité. Leur intervention peut porter sur l'intégration progressive d'une lecture sensible au genre dans les travaux de contrôle de la régularité, de l'exécution, de la performance ou de l'efficacité.

Dans cette perspective, ces institutions peuvent contribuer à :

- ▶ Examiner la qualité des informations produites ;
- ▶ Vérifier la cohérence entre engagements et mise en œuvre ;
- ▶ Apprécier la prise en compte du genre dans les dispositifs de performance ;
- ▶ Mettre en évidence les limites du suivi des résultats.

### 2.2.3. Les administrations concernées

Le suivi institutionnel relève également des administrations elles-mêmes. Les ministères sectoriels, les structures en charge du budget, les responsables de programmes et les services de performance ont un rôle essentiel dans la production, la consolidation et la transmission d'informations exploitables.

Elles veillent notamment à :

- ▶ La régularité de la production d'information ;
- ▶ La cohérence entre les différents documents budgétaires ;
- ▶ La comparabilité des informations dans le temps ;
- ▶ La traçabilité des mesures, des crédits et des résultats.

### 2.2.4. Les parties prenantes externes et la société civile

Les parties prenantes externes, notamment les organisations de la société civile, contribuent à renforcer la portée de la BSG en participant à la diffusion, à l'analyse et à la discussion des informations publiées.

Elles peuvent :

- ▶ Contribuer à la diffusion et à l'appropriation des informations publiées.
- ▶ Alimenter le débat public sur les enjeux de la BSG.
- ▶ Apporter un regard complémentaire sur les besoins, les priorités et les effets observés.
- ▶ Soutenir, de manière constructive, l'amélioration progressive du dispositif.

### 2.2.5. Les autres parties prenantes

D'autres acteurs peuvent également concourir à cette dynamique, notamment les milieux académiques, les centres de recherche, les partenaires techniques et financiers ou les instances consultatives lorsqu'elles existent. Leur contribution peut être utile pour enrichir l'analyse, appuyer la diffusion de l'information et renforcer la qualité du débat autour de la BSG.

## 2.3 Conditions d'un dialogue utile

Pour que l'information du public et le dialogue avec la société civile soient utiles, il importe qu'ils reposent sur une information suffisamment claire, régulière et compréhensible. À défaut, la diffusion des documents risque de rester formelle, sans véritable effet sur la transparence ou l'appropriation des enjeux.

### Dans cette perspective, plusieurs conditions paraissent importantes :

- ▶ **La disponibilité d'une information lisible et structurée.**
- ▶ **La régularité de la publication**, afin de permettre un suivi dans le temps.
- ▶ **La cohérence entre les messages diffusés et les documents budgétaires de référence.**
- ▶ **L'existence de supports de présentation adaptés**, lorsque les documents techniques sont difficilement accessibles au grand public.
- ▶ **Des modalités d'échange** proportionnées aux capacités institutionnelles et au niveau de maturité du dispositif.

### Orientations pratiques pour une mise en œuvre progressive dans le contexte mauritanien

**Dans le contexte mauritanien**, cette démarche gagnerait à être mise en œuvre de manière progressive, en veillant d'abord à renforcer l'utilisation effective des informations produites dans les mécanismes existants de suivi, de contrôle et de redevabilité, avant d'envisager des dispositifs plus structurés de dialogue.

L'objectif n'est pas d'instituer d'emblée un dispositif complexe, mais de consolider progressivement les conditions d'une redevabilité plus effective, d'une meilleure transparence et d'un dialogue plus ouvert autour des enjeux de promotion des droits des femmes.



### **Dans cette perspective, plusieurs orientations peuvent être retenues :**

- ▶ S'appuyer en priorité sur les mécanismes existants d'examen budgétaire, de suivi de l'exécution et de contrôle, afin d'intégrer progressivement la dimension genre sans créer de dispositifs parallèles.
- ▶ Veiller à la clarté, à la régularité et à la cohérence des informations produites dans le cadre de la BSG, en assurant leur articulation avec les documents budgétaires et de performance.
- ▶ Favoriser une appropriation progressive de ces informations par le Parlement, les institutions de contrôle, les administrations concernées et, plus largement, les acteurs impliqués dans le processus budgétaire.
- ▶ Améliorer, de manière graduelle, l'accessibilité et la lisibilité de l'information, notamment à travers des supports synthétiques ou pédagogiques adaptés aux différents publics.
- ▶ Assurer une diffusion régulière des informations sensibles au genre, afin de permettre un suivi dans le temps et de renforcer la transparence de l'action publique.
- ▶ Encourager, de manière progressive, l'ouverture d'espaces d'échange avec les parties prenantes, en privilégiant des modalités simples et adaptées aux capacités institutionnelles.
- ▶ Prendre en compte, lorsque cela est pertinent, les retours des parties prenantes afin d'améliorer la qualité, la lisibilité et l'utilité des informations produites.

# CONCLUSION

La budgétisation sensible au genre, entendue dans le présent guide comme une budgétisation orientée vers la promotion des droits des femmes, constitue un levier structurant pour améliorer la qualité, l'équité et l'efficacité de l'action publique. En intégrant une perspective de genre dans l'ensemble du cycle budgétaire, elle permet de mieux comprendre les effets différenciés des politiques publiques et d'orienter les ressources vers les priorités de développement.

En Mauritanie, cette démarche s'inscrit dans une dynamique plus large de modernisation de la gestion des finances publiques, fondée sur la performance, la transparence et la redevabilité. Elle ne repose pas sur la création d'un budget distinct, mais sur l'intégration progressive de la dimension genre dans les instruments et pratiques existants, afin de mieux répondre aux engagements nationaux en matière d'égalité et d'inclusion.

Le présent guide propose, à cet effet, un cadre de référence commun, articulé autour de fondements conceptuels, de dispositifs institutionnels, d'approches méthodologiques et d'outils

opérationnels. Il met en évidence la nécessité d'une démarche progressive, adaptée aux capacités nationales, fondée sur l'apprentissage, le renforcement des compétences et l'amélioration continue des pratiques.

La réussite de la budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes dépend toutefois de plusieurs conditions essentielles : un engagement politique affirmé, une coordination effective entre les acteurs institutionnels, la disponibilité de données fiables et désagrégées, ainsi que l'intégration de cette démarche dans les processus ordinaires de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation.

Au-delà de sa dimension technique, la budgétisation sensible au genre constitue un outil de gouvernance publique. Elle contribue à renforcer la transparence, la responsabilité et l'alignement des politiques publiques sur les besoins de l'ensemble de la population. En ce sens, elle participe à la construction d'un développement plus inclusif, plus équitable et plus durable, au bénéfice des femmes, des hommes et de la société dans son ensemble.

# Bibliographie

- ▶ **Conseil de l'Europe.** (2011). *Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique*. Strasbourg : Conseil de l'Europe.
- ▶ **Conseil de l'Europe.** (2022). *Council of Europe Gender Equality Glossary*. Strasbourg : Conseil de l'Europe.
- ▶ **Debbie Budlender & Rhonda Sharp.** (1998). *How to Do a Gender-Sensitive Budget Analysis: Contemporary Research and Practice*. London: Commonwealth Secretariat.
- ▶ **Diane Elson.** (2002). "Gender Responsive Budget Initiatives: Key Dimensions and Practical Examples." In Debbie Budlender & Guy Hewitt (dir.), *Gender Budgets Make More Cents: Country Studies and Good Practice*. London: Commonwealth Secretariat.
- ▶ **European Institute for Gender Equality (EIGE).** (s. d.). *Gender Mainstreaming Glossary*. Vilnius : EIGE.
- ▶ **FAO.** (2021). *Glossary on Gender Issues* (2e éd.). Rome : FAO.
- ▶ **Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.** (2007). *Manuel pour la mise en œuvre du gender mainstreaming au sein de l'administration fédérale belge*. Bruxelles : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.
- ▶ **Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.** (2009). *Manuel pour la mise en œuvre du gender budgeting au sein de l'administration fédérale belge*. Bruxelles : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.
- ▶ **Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.** (2010). *Manuel pour la mise en œuvre du gender budgeting*. Bruxelles : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.
- ▶ **Ministère de l'Économie et des Finances (Maroc) – Centre d'Excellence pour la Budgétisation Sensible au Genre.** (2018). *Une démarche intégrée pour l'égalité de genre : l'ancrage de la budgétisation sensible au genre dans les stratégies, les programmes et les actions des départements ministériels*. Rabat : Ministère de l'Économie et des Finances.
- ▶ **Ministère des Finances et Centre de l'Excellence pour la BSG (Maroc).** (2017). *Guide méthodologique relatif à l'ancrage de la budgétisation sensible au genre dans les stratégies, programmes et actions des départements ministériels*. Rabat : Ministère des Finances.
- ▶ **Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).** (2023). *Gender Budgeting in OECD Countries 2023*. Paris : OECD Publishing.
- ▶ **OCDE (CAD).** (2016). *Manuel relatif au marqueur de la politique d'aide à l'appui de l'égalité homme-femme*. Paris : Organisation de coopération et de développement économiques.
- ▶ **ONU Femmes (UN Women).** (2024). *Women's Economic Empowerment*. New York : UN Women.
- ▶ **PEFA Royaume du Maroc.** (2024). *Rapport du programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière – Annexe 8 : Évaluation de la performance du système de gestion des finances publiques sensible au genre 2023*. Rabat.

- ▶ **République islamique de Mauritanie.** (2017). *Décret n° 2017-080 du 7 juin 2017*. Nouakchott.
- ▶ **République islamique de Mauritanie.** (2018). *Loi organique n° 2018-039 du 9 octobre 2018 abrogeant et remplaçant la loi n° 78-011 du 19 janvier 1978, portant loi organique relative aux lois de finances*. Nouakchott.
- ▶ **République islamique de Mauritanie.** (2019). *Décret n° 2019-186 du 31 juillet 2019 portant règlement général de gestion budgétaire et de comptabilité publique*. Nouakchott.
- ▶ **République islamique de Mauritanie.** (2019). *Décret n° 2019-196 du 14 octobre 2019 fixant les modalités, les procédures et le calendrier de la programmation budgétaire*. Nouakchott.
- ▶ **République islamique de Mauritanie.** (2024). *Arrêté n° 001282/MEF/2024 abrogeant et remplaçant l'arrêté n° 1179 du 11 novembre 2022 fixant la nomenclature budgétaire et comptable de l'État*. Nouakchott : Ministère de l'Économie et des Finances.
- ▶ **République islamique de Mauritanie.** (2025). *Arrêté n° 01088 fixant les dotations et les programmes budgétaires du budget de l'État*. Nouakchott.
- ▶ **République islamique de Mauritanie.** (s. d.). *Maquette du Projet annuel de performance (PAP), version du 07/07/2025*. Nouakchott.
- ▶ **République islamique de Mauritanie.** (s. d.). *Mes engagements*. Présidence de la République. Nouakchott.
- ▶ **République islamique de Mauritanie.** (s. d.). *Programme présidentiel TAAHOUDATY*. Nouakchott.
- ▶ **République islamique de Mauritanie.** (s. d.). *Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP)*. Nouakchott.
- ▶ **République islamique de Mauritanie.** (2015). *Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre (SNIG)*. Nouakchott.
- ▶ **République islamique de Mauritanie.** (2025). *Stratégie nationale d'institutionnalisation et de promotion des droits de la femme (SNIPDF)*. Nouakchott.
- ▶ **République tunisienne.** (2019). *Loi organique n° 2019-15 du 13 février 2019 portant loi organique du budget*. Tunis.
- ▶ **République tunisienne.** (2024). *Circulaire n° 11 du 29 mars 2024 portant sur l'élaboration du projet du budget de l'État pour l'année 2025*. Tunis.
- ▶ **République tunisienne. Ministère des Finances – Unité de gestion budgétaire par objectifs.** (2023). *Note d'orientation sur la budgétisation sensible au genre*. Tunis.
- ▶ **République tunisienne. Ministère des Finances – Unité de gestion budgétaire par objectifs.** (2023). *Note d'orientation sur la nomenclature sensible au genre et à l'enfant*. Tunis.
- ▶ **République tunisienne. Ministère des Finances – Unité de gestion budgétaire par objectifs.** (2023). *Référentiel de déploiement de la nomenclature sensible au genre et à l'enfant*. Tunis : Ministère des Finances.
- ▶ **République tunisienne. Ministère des Finances – Unité de gestion budgétaire par objectifs.** (2024). *Guide Fiches Genre – Engagements – Restitutions*. Tunis : Ministère des Finances.

- ▶ **République togolaise. Ministère de l'Économie et des Finances – Direction générale du budget et des finances.** (2023). *Document budgétaire sensible au genre 2023*. Lomé.
- ▶ **Royaume du Maroc.** (2011). *Constitution*. Rabat.
- ▶ **Royaume du Maroc.** (2015). *Loi organique n° 130-13 relative à la loi de finances*. Rabat.
- ▶ **Royaume du Maroc. Ministère de l'Intérieur – Direction générale des collectivités territoriales.** (2019). *Guide de la budgétisation sensible au genre au niveau régional*. Rabat.
- ▶ **UNESCO.** (2022). *Glossaire : comprendre les concepts relatifs à l'égalité des genres et à l'inclusion dans l'éducation (Outil 1)*. Paris : UNESCO.

## CHECK-LIST DE L'ANALYSE DE LA SITUATION

### Objet

Cette check-list a pour objet d'aider les administrations à conduire, de manière structurée, l'analyse de la situation préalable à toute démarche de budgétisation sensible à la promotion des droits des femmes.

### 1. Délimitation du champ d'analyse

- ▶ Le secteur, le programme, l'action ou le domaine d'intervention concerné a été clairement identifié.
- ▶ Le périmètre de l'analyse a été précisé : national, sectoriel, territorial ou programmatique.
- ▶ La période de référence retenue pour l'analyse a été définie.
- ▶ Les groupes de population principalement concernés ont été identifiés.

### 2. Identification des inégalités et écarts observés

- ▶ Les principales inégalités entre les femmes et les hommes dans le domaine considéré ont été repérées.
- ▶ Les écarts observés portent, selon le cas, sur l'accès aux services, aux ressources, aux opportunités, aux revenus, à la participation ou au pouvoir de décision.
- ▶ L'analyse précise si le problème affecte les femmes et les hommes de la même manière ou non.
- ▶ Les groupes de femmes les plus exposés à des désavantages particuliers ont été identifiés.

### 3. Mobilisation des données statistiques ventilées par sexe

- ▶ Des données statistiques ventilées par sexe ont été recherchées et exploitées.
- ▶ Les principales sources statistiques disponibles ont été recensées.
- ▶ Les écarts statistiques entre femmes et hommes ont été relevés.
- ▶ Lorsque cela est pertinent, l'analyse a également pris en compte d'autres variables, notamment l'âge, le milieu de résidence, la situation professionnelle, le niveau de revenu ou le territoire.

### 4. Exploitation des données administratives sectorielles

- ▶ Les données administratives disponibles au niveau sectoriel ont été recensées.
- ▶ Il a été vérifié si ces données sont ventilées par sexe.
- ▶ Les données relatives aux bénéficiaires, aux usagers, aux réalisations ou aux indicateurs ont été examinées.
- ▶ Les limites des données disponibles ont été identifiées (absence de ventilation, insuffisance, ancienneté, faible fiabilité).

### 5. Revue des diagnostics, rapports et études existants

- ▶ Les diagnostics existants relatifs au secteur, au programme ou à la politique concernée ont été examinés.
- ▶ Les rapports sectoriels, études et évaluations disponibles ont été exploités.
- ▶ Les constats déjà formulés dans les politiques publiques, programmes ou documents de suivi ont été recensés.
- ▶ Les éventuels écarts entre constats documentés et réponses publiques existantes ont été repérés.

## 6. Analyse des besoins différenciés

- ▶ Les besoins des femmes et des hommes ont été examinés séparément lorsque cela est nécessaire.
- ▶ L'analyse distingue, autant que possible, les besoins pratiques immédiats et les enjeux plus structurels ou stratégiques.
- ▶ Les contraintes particulières pesant sur les femmes ont été identifiées.
- ▶ Il a été vérifié si les besoins diffèrent selon les catégories de femmes concernées.

## 7. Analyse des causes possibles des inégalités observées

- ▶ Les causes possibles des écarts ou désavantages observés ont été examinées.
- ▶ L'analyse a porté, selon le cas, sur les conditions d'accès aux services ou programmes, les normes sociales, les charges domestiques ou familiales, la mobilité, l'accès à l'information ou les critères d'éligibilité.
- ▶ Lorsque cela est pertinent, l'analyse a pris en compte la division du travail entre femmes et hommes, l'usage du temps et les modalités de participation à la décision.
- ▶ Les principaux facteurs explicatifs ont été formulés de manière claire.

## 8. Vérification du caractère potentiellement aveugle au genre du diagnostic existant

- ▶ Il a été vérifié si les analyses existantes supposent, implicitement, que les femmes et les hommes sont affectés de la même manière.
- ▶ Il a été vérifié si les besoins des femmes et des hommes ont été distingués ou non.
- ▶ L'analyse a permis d'identifier les angles morts éventuels du diagnostic existant.

## 9. Recoupement des informations et prise en compte des parties prenantes

- ▶ Les constats issus des données statistiques, des données administratives et de la documentation existante ont été recoupés.
- ▶ Lorsque cela est utile, des échanges avec les structures concernées ou avec des acteurs disposant d'une expertise pertinente ont permis de compléter ou de valider les constats.
- ▶ Les principaux constats ne reposent pas sur une seule source d'information.

## 10. Synthèse du diagnostic

- ▶ Les principales inégalités ou difficultés à retenir ont été formulées de manière claire.
- ▶ Les groupes de femmes principalement concernés ont été précisés.
- ▶ Les principales causes ou contraintes ont été identifiées.
- ▶ Les lacunes d'information ont été signalées.
- ▶ Les questions à examiner à l'étape suivante ont été formulées.

### Résultat attendu à l'issue de la check-list

À l'issue de cette étape, l'administration doit disposer d'un diagnostic synthétique et argumenté permettant de répondre aux questions suivantes :

- Quel est le problème ou l'écart principal à traiter ?
- Quelles femmes sont les plus concernées ?
- Sur quelles données ou constats repose ce diagnostic ?
- Quelles causes ou contraintes principales doivent être prises en compte ?
- Quels éléments devront être examinés dans les politiques, programmes, activités et budgets concernés ?

# FICHE D'EXAMEN DES POLITIQUES, PROGRAMMES, ACTIVITES ET BUDGETS DU GOUVERNEMENT

## Objet

Aider les administrations à examiner, de manière structurée, une politique publique, un programme, une action ou un ensemble d'activités, afin d'apprécier dans quelle mesure les inégalités identifiées lors de l'analyse de la situation sont prises en compte.

## Fiche d'examen

### 1. Identification

Ministère / institution :

Secteur / domaine :

Programme / action / politique concerné(e) :

Période couverte :

Référence du document examiné :

Structure ou personne responsable de l'examen :

### 2. Problématique issue de l'étape 1

- ▶ Quelle inégalité ou difficulté principale a été identifiée lors de l'analyse de la situation ?
- ▶ Quels groupes de femmes sont les plus concernés ?
- ▶ Quels constats principaux justifient l'examen du programme ou de la politique ?

### 3. Objectifs de la politique ou du programme

- ▶ Quels sont les objectifs généraux de la politique, du programme ou de l'action ?
- ▶ Ces objectifs prennent-ils en compte, explicitement ou implicitement, la promotion des droits des femmes ?
- ▶ Des objectifs spécifiques relatifs aux femmes ou à la réduction des inégalités sont-ils formulés ?
- ▶ Les inégalités identifiées lors de l'analyse de la situation apparaissent-elles dans les objectifs ou dans la justification du programme ?

### 4. Activités prévues

- ▶ Quelles sont les principales activités prévues ?

- ▶ Ces activités répondent-elles aux besoins différenciés identifiés lors de l'analyse de la situation ?
- ▶ Les modalités prévues paraissent-elles adaptées aux contraintes spécifiques rencontrées par les femmes ?
- ▶ Certaines activités sont-elles explicitement orientées vers la réduction d'inégalités ou l'amélioration de la situation des femmes ?

## 5. Bénéficiaires visés

- ▶ Quels sont les bénéficiaires ou publics cibles du programme ?
- ▶ Les femmes apparaissent-elles parmi les publics visés ?
- ▶ Existe-t-il des informations sur la répartition attendue ou observée des bénéficiaires selon le sexe ?
- ▶ Le programme tient-il compte de certaines catégories de femmes particulièrement concernées ?

## 6. Moyens budgétaires associés

- ▶ Quel est le budget disponible pour le programme, l'action ou les activités concernées ?
- ▶ Quelles sont les principales lignes de dépense ?
- ▶ Les moyens budgétaires paraissent-ils cohérents avec les objectifs affichés ?
- ▶ Une part du financement provient-elle d'autres sources que le budget de l'État ?
- ▶ L'allocation budgétaire permet-elle raisonnablement de répondre aux besoins identifiés ?

## 7. Données et indicateurs disponibles

- ▶ Des données existent-elles sur le groupe ciblé, les bénéficiaires ou les usagers ?
- ▶ Ces données sont-elles ventilées par sexe ?
- ▶ Des indicateurs de performance existent-ils ?
- ▶ Ces indicateurs permettent-ils de suivre la situation des femmes et des hommes de manière distincte ?
- ▶ Des lacunes importantes apparaissent-elles en matière d'information ?

## 8. Responsabilités institutionnelles

- ▶ Qui est responsable de la formulation de la politique ou du programme ?
- ▶ Qui est chargé de sa mise en œuvre ?
- ▶ Plusieurs institutions interviennent-elles ?
- ▶ Les responsabilités sont-elles clairement identifiées ?
- ▶ Des structures en charge du genre, de la planification, du budget ou du suivi-évaluation sont-elles associées ?

## 9. Questions de genre à examiner plus particulièrement

- ▶ À partir de lors de l'analyse de la situation et de l'examen du programme ou de la politique, quelles sont les principales questions de genre à approfondir ?

## Version synthétique en tableau

Rubrique	Éléments à renseigner
Ministère / secteur / programme	
Inégalité identifiée à l'étape 1	
Objectifs du programme ou de la politique	
Prise en compte des questions de genre	
Activités principales prévues	
Bénéficiaires visés	
Budget disponible et principales dépenses	
Données et indicateurs disponibles	
Institutions responsables	
Principaux constats	

# FICHE D'ANALYSE DES BÉNÉFICIAIRES ET UTILISATEURS DES SERVICES ET ACTIVITÉS PUBLICS

## Présentation de la fiche

Cette fiche a pour objet de guider l'examen des bénéficiaires effectifs d'un service, d'un programme ou d'une activité publique, afin de déterminer si les femmes et les hommes y accèdent effectivement dans des proportions cohérentes avec les besoins identifiés, les objectifs poursuivis et les publics visés.

### Elle permet notamment de :

- ▶ Recenser les bénéficiaires et utilisateurs effectifs du service ou de l'activité analysée.
- ▶ Repérer d'éventuels écarts d'accès entre les femmes et les hommes.
- ▶ Vérifier si les bénéficiaires correspondent aux publics initialement visés.
- ▶ Mettre en évidence les obstacles différenciés qui peuvent limiter l'accès ou l'usage effectif du service.

## 1. Identification

Ministère / institution :

Secteur / domaine :

Programme / action / activité concerné(e) :

Période de référence :

Service ou dispositif analysé :

Structure responsable de l'analyse :

## 2. Objet de l'activité ou du service examiné

- ▶ Quel est l'objet du service, du programme ou de l'activité analysée ?
- ▶ Quels sont les bénéficiaires visés par cette activité ?
- ▶ Quels objectifs sont poursuivis, notamment au regard de la promotion des droits des femmes ?

## 3. Informations disponibles sur les bénéficiaires et utilisateurs

- ▶ Existe-t-il des données sur les bénéficiaires ou utilisateurs effectifs ?
- ▶ Ces données sont-elles ventilées par sexe ?
- ▶ D'autres ventilations pertinentes sont-elles disponibles (âge, milieu rural/urbain, territoire, niveau de revenu, catégorie socio-professionnelle, autre) ?

- Les données portent-elles sur l'accès, la fréquentation, l'usage effectif, l'achèvement ou les résultats ?

**Sources d'information :**

**Observations :**

#### 4. Répartition des bénéficiaires effectifs

Catégorie / indicateur	Femmes	Hommes	Autres ventilations utiles	Observations

#### 5. Analyse des écarts d'accès et d'usage

- Les femmes et les hommes accèdent-ils au service ou à l'activité dans des proportions comparables ?
- Observe-t-on une surreprésentation ou une sous-représentation d'un des sexes parmi les bénéficiaires ?
- Cette répartition est-elle cohérente avec les besoins identifiés lors de l'analyse de la situation et avec les publics visés ?
- Des différences apparaissent-elles selon le territoire, l'âge, le niveau de revenu ou d'autres variables pertinentes ?

#### 6. Obstacles ou facteurs explicatifs

- Des critères d'éligibilité ou de sélection limitent-ils davantage l'accès des femmes ?
- La localisation, les horaires, les modalités d'inscription ou les conditions d'accès constituent-ils des obstacles ?
- Des contraintes liées à la mobilité, au coût, à l'information, à la sécurité, au temps disponible ou aux normes sociales affectent-elles davantage les femmes ?
- Des facteurs institutionnels ou organisationnels expliquent-ils les écarts observés ?

#### 7. Appréciation de la cohérence avec les objectifs poursuivis

- La répartition effective des bénéficiaires est-elle cohérente avec les objectifs du programme ou de l'activité ?
- Les publics effectivement touchés correspondent-ils aux publics visés ?
- L'activité contribue-t-elle, dans sa mise en œuvre actuelle, à réduire les inégalités identifiées ?

# GRILLE SIMPLIFIEE D'ANALYSE DE LA SATISFACTION DES UTILISATRICES ET DES UTILISATEURS

## Présentation de la grille

Cette grille a pour objet d'aider les administrations à apprécier, du point de vue des femmes et des hommes, la qualité, l'utilité, l'accessibilité et les conditions d'usage d'un service, d'un programme ou d'une activité publique. Elle permet de compléter les données quantitatives d'accès par une lecture plus qualitative de l'expérience des usagers.

### Elle permet notamment de :

- ▶ Apprécier le niveau de satisfaction des femmes et des hommes à l'égard d'un service ou d'une activité publique.
- ▶ Identifier des difficultés spécifiques qui ne ressortent pas des seules données administratives.
- ▶ Mieux comprendre les écarts entre accès théorique et usage effectif.
- ▶ Éclairer les ajustements à apporter à l'organisation du service, à ses modalités d'accès ou à son contenu.

## Grille d'analyse

### 1. Identification

Ministère / institution :

Secteur / domaine :

Programme / action / activité concerné(e) :

Service ou dispositif analysé :

Période de référence :

Structure responsable de l'analyse :

### 2. Objet de l'analyse

- ▶ Quel service, programme ou dispositif fait l'objet de l'analyse ?
- ▶ Quels sont les publics cibles ?
- ▶ Quelles dimensions de la satisfaction souhaite-t-on apprécier : accès, accueil, qualité, utilité, sécurité, confidentialité, information, autre ?

### 3. Informations disponibles sur les utilisatrices et utilisateurs

- ▶ Existe-t-il des données sur les usagers effectifs, ventilées par sexe ?

- ▶ Peut-on distinguer différentes catégories d’usagers (âge, territoire, milieu urbain/rural, catégorie socio-professionnelle, autre) ?
- ▶ Des informations sur la fréquentation, l’abandon, les réclamations ou les retours d’expérience sont-elles disponibles ?

**Sources d’information mobilisées :**

**Observations :**

#### 4. Questions de satisfaction à examiner

Les questions ci-après peuvent être utilisées dans le cadre d’entretiens, de groupes de discussion, d’un questionnaire simplifié ou d’une revue des retours d’usagers.

**Version synthétique en tableau**

Dimension examinée	Questions-guides	Constats / observations
<b>Accès au service</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les femmes et les hommes accèdent-ils effectivement au service ?</li> <li>• Des obstacles liés au coût, à la distance, aux horaires, à la mobilité, à la sécurité ou à l’information affectent-ils davantage les femmes ?</li> </ul>	
<b>Accueil et qualité de la prise en charge</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les utilisatrices et utilisateurs jugent-ils l’accueil satisfaisant ?</li> <li>• Des difficultés spécifiques sont-elles mentionnées par les femmes (écoute, respect, confidentialité, disponibilité du personnel, orientation) ?</li> </ul>	
<b>Utilité du service ou de l’activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le service répond-il réellement aux besoins des femmes et des hommes ?</li> <li>• Les femmes estiment-elles que le contenu ou les prestations proposées leur sont adaptés ?</li> </ul>	
<b>Conditions d’usage effectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L’accès théorique au service se traduit-il par un usage régulier et effectif ?</li> <li>• Les contraintes de temps, les charges familiales ou d’autres obstacles limitent-ils davantage l’usage par les femmes ?</li> </ul>	
<b>Satisfaction globale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le niveau de satisfaction est-il comparable entre les femmes et les hommes ?</li> <li>• Des écarts significatifs apparaissent-ils selon le sexe ou selon certaines catégories d’usagers ?</li> </ul>	

## 5. Principaux constats à retenir

- ▶ Le niveau de satisfaction des femmes et des hommes est-il globalement comparable ?
- ▶ Quelles difficultés spécifiques les femmes expriment-elles plus fréquemment ?
- ▶ Quelles dimensions du service semblent les plus problématiques du point de vue du genre ?
- ▶ Les constats de satisfaction confirment-ils ou nuancent-ils les données quantitatives disponibles ?

## 6. Questions à approfondir et pistes d'ajustement

- ▶ Quelles difficultés appellent un approfondissement dans l'analyse des activités publiques ?
- ▶ Quels ajustements pourraient être envisagés en matière d'horaires, d'information, d'accueil, de confidentialité, de localisation ou d'organisation du service ?
- ▶ Ces constats ont-ils des implications pour l'examen des budgets associés ?

**Pistes d'ajustement / questions à approfondir :**